

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Département du Vaucluse  
Commune d'ENTRECHAUX



## CAMPING DES 3 RIVIERES

PROFIL DE BAINNADE

AVRIL 2013

**BEMO** *Urba & Infra*

*Developpons ensemble votre territoire*

2 bis rue des moulins 43700 Evres Charente  
bemo-urba-infra@orange.fr



tel 04-71-05-10-17  
fax 04-71-05-55-13



<b>Sommaire</b>
-----------------

<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>PHASE 1 – ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DE BAIGNADE.....</b>	<b>6</b>
<b>1 - DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAIGNADE ET DU CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - DEFINITION DU BASSIN VERSANT.....</b>	<b>8</b>
<b>3 - CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>4 - SITES ECOLOGIQUES SENSIBLES.....</b>	<b>8</b>
<b>5 - ZONES HUMIDES.....</b>	<b>8</b>
<b>6 - OCCUPATION DU SOL.....</b>	<b>8</b>
6 - 5. PLU MOLLANS SUR OUVEZE.....	9
6 - 6. PLU DE MALAUCENE.....	10
6 - 7. PLU D'ENTRECHAUX.....	10
<b>7 - DESCRIPTION DE LA BAIGNADE.....</b>	<b>10</b>
7 - 1. Description physique de la baignade.....	10
7 - 2. Description de l'activité de baignade.....	11
<b>8 - ETUDE LA QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE.....</b>	<b>15</b>
8 - 1. Classement des eaux de baignade selon la directive de 1975.....	15
8 - 2. Analyses historiques des données brutes.....	15
8 - 3. Pluviomètre.....	15
8 - 4. Classement des eaux de baignade selon la directive de 2006.....	16
8 - 4.1. Rappel : réglementaire.....	16
8 - 4.2. Evolution sur l'année 2012.....	16
8 - 4.3. Classement de la qualité des eaux de baignade.....	16
<b>9 - DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>	<b>17</b>
<b>10 - RECENSEMENT DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES.....</b>	<b>17</b>

10 - 1.	Sources de pollution potentielles immédiates.....	17
10 - 2.	Sources de pollution potentielles éloignés .....	18
<b>PHASE 2 – DIAGNOSTIC .....</b>		<b>20</b>
11 -	<b>EVALUATIONS DES REJETS .....</b>	<b>20</b>
11 - 1.	Mesures limitants les risques de pollution .....	20
12 -	<b>EVALUATIONS DU RISQUE POTENTIEL DE POLLUTION .....</b>	<b>20</b>
<b>PHASE 3 – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS.....</b>		<b>21</b>
13 -	<b>EVALUATIONS DU RISQUE POTENTIEL DE POLLUTION .....</b>	<b>21</b>
14 -	<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>21</b>
15 -	<b>MODE DE GESTIONS ROUTINIÈRE ET DE CRISE.....</b>	<b>21</b>
15 - 1.	Suivi régulier de la qualité des eaux de baignade .....	21
15 - 2.	GESTION DE CRISE .....	22
<b>ANNEXE 1 : LES DIFFÉRENTES ZNIEFF .....</b>		<b>24</b>
<b>ANNEXE 2 : LA ZONE NATURA 2000.....</b>		<b>34</b>
<b>ANNEXE 3 : PLU DE MOLLANS SUR OUVÈZE.....</b>		<b>36</b>
<b>ANNEXE 4 : PLU DE MALAUCÈNE.....</b>		<b>40</b>
<b>ANNEXE 5 : PLU D'ENTRECHAUX .....</b>		<b>42</b>
<b>ANNEXE 6 : LES ZONES INONDABLES.....</b>		<b>44</b>
<b>ANNEXE 7 : HISTORIQUE DE LA PLUVIOMÉTRIE POUR L'ANNÉE 2012 SUR LA COMMUNE D'ENTRECHAUX.....</b>		<b>46</b>
<b>ANNEXE 8 : RESULTATS DES ANALYSES ANNÉE 2012 .....</b>		<b>47</b>
<b>ANNEXE 9 : PHOTOGRAPHIES.....</b>		<b>52</b>

**Carte :**

Carte 1 : Localisation de la zone de baignade et de son bassin versant

Carte 2 : Plan du camping

Carte 3 : Localisation des sources de pollution potentielles

## GLOSSAIRE

### Bactérie coliforme :

Groupe de bactéries indicateur de l'état de salubrité d'une eau de mer ou de coquillages. Ces germes sont présents dans les intestins des animaux à sang chaud et leur présence dans l'eau en grand nombre révèle souvent une contamination par des excréments ainsi que la présence possible d'autres germes pathogènes porteurs de maladies.

### Escherichia coli :

Germe de la famille des coliformes fécaux, indicateur d'une contamination de l'eau par des excréments. La présence d'*Escherichia coli* dans les eaux traduit une contamination récente

### Entérocoques intestinaux :

Germes présents dans les intestins des animaux à sang chaud. Leur présence dans l'eau en nombre élevé est un indicateur d'une contamination de l'eau par des excréments ainsi que la présence possible d'autres germes porteurs de maladies. La présence d'entérocoques est plutôt associée à une contamination ancienne des eaux



*Niveau de contamination généralement mesurée sur différents rejets*

### Zone de baignade :

Zone fréquentée de façon non occasionnelle où la fréquentation instantanée pendant la saison balnéaire est supérieure à 10 baigneurs. Les baignades « aménagées » au sens du code de la santé publique (article L.1332-1 et suivants) sont constituées des sites qui comprennent des aménagements incitant à la baignade (panneau d'information, zones de stationnement, apports de sable...), délimitent une zone protégée des contaminations, où sont présents au minimum deux installations sanitaires, et comportent un affichage d'information concernant la sécurité du site ainsi que les résultats d'analyses du contrôle sanitaire.

### ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :

La désignation d'une ZNIEFF repose surtout sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial. La présence d'au moins une population d'une espèce déterminante permet de définir une ZNIEFF. C'est une des bases de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, de la stratégie nationale pour la biodiversité, des Stratégies régionales pour la biodiversité, des SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées), etc. Il est notamment utilisé pour les études d'impact et l'évaluation environnementale.

### PLU (Plan d'Urbanisme Local) :

Le plan local d'urbanisme est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ». Les petites communes se dotent parfois quant à elles d'une carte communale. Cependant une commune de petite taille mais soumise à une forte pression foncière (commune littorale par exemple) ou à de forts enjeux paysagers ou architecturaux (commune appartenant à un Parc naturel régional par exemple) peut avoir intérêt à se doter d'un PLU.



## PREAMBULE

La nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade (directive 2006/7/CE) va être progressivement mise en œuvre d'ici 2015. Elle remplace la directive de 1976. Elle introduit différentes évolutions en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Ces mesures vont s'appuyer sur un ensemble de dispositions organisationnelles et techniques, dont la réalisation des « profils de baignade » constitue l'une des principales obligations.

Un profil de baignade comporte une description physique de la plage et recense toutes les sources de contaminations microbiologiques qui pourraient éventuellement conduire la collectivité responsable à fermer temporairement la baignade ou prendre des mesures de gestion adaptée à la protection sanitaire des usagers. Un profil de baignade peut ainsi conduire à l'établissement d'un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux de la plage.

D'autre part, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade est inscrite dans les objectifs prioritaires du projet de SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse au titre de la préservation des milieux aquatiques. Le profil de baignade a pour vocation d'évaluer et de comprendre les risques de pollutions des eaux de baignade et de concevoir des mesures permettant de réduire ce risque et/ou de limiter l'exposition des usagers à cette pollution.

Le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 qui transpose la directive de 2006 précise que les responsables de sites de baignade devaient réaliser tous les profils de leurs plages

L'élaboration du profil de baignade du camping des 3 rivières à Entrechaux passe par les étapes suivantes :

- Un état des lieux (analyses des données existantes concernant l'assainissement collectif et non collectif, le réseau d'eaux pluviales, qualité des eaux de baignades, ...);
- Un diagnostic de la zone d'étude (recherche de rejets potentiellement polluants, prélèvements et analyses);
- Synthèse et rédaction du profil de baignade.

## PHASE 1 – ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DE BAIGNADE

### 1 - Description de la zone de baignade et du contexte général

Situé sur la commune d'Entrechaux, département du Vaucluse, le Camping des Trois Rivières est un site naturel et préservé au confluent du Toulourenc, de l'Ouvèze et d'Ayguemarse.

Il propose une baignade du 15 juin au 15 septembre. Celle-ci forme une retenue d'eau, aménagée artificiellement à partir des eaux du TOULOURENC uniquement, en forme d'une goutte d'eau, de dimension maximum, 25 m de large et 80 m de long. La profondeur maximum est de 1,5 m qui est atteinte à l'aide de pente douce. Elle est fréquentée par les campeurs, le nombre maximum de baigneurs peut atteindre 200 personnes en même temps.

La zone d'étude comprend les hameaux de Veaux et de Piérevon et quelques habitations isolées. Cette zone est en majorité en assainissement non-collectif à l'exception du hameau de Veaux qui est doté un assainissement collectif.

Cette baignade est considérée par l'Agence Régionale de Santé comme étant en qualité suffisante voire excellente selon la directive de 2006.

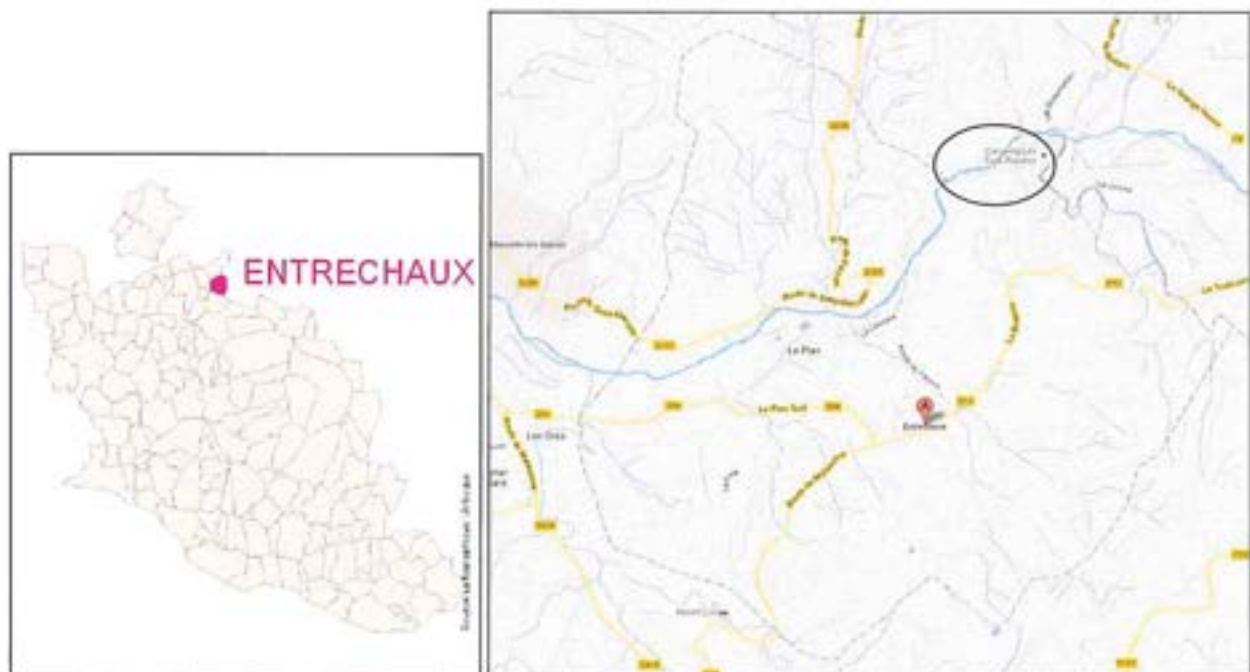
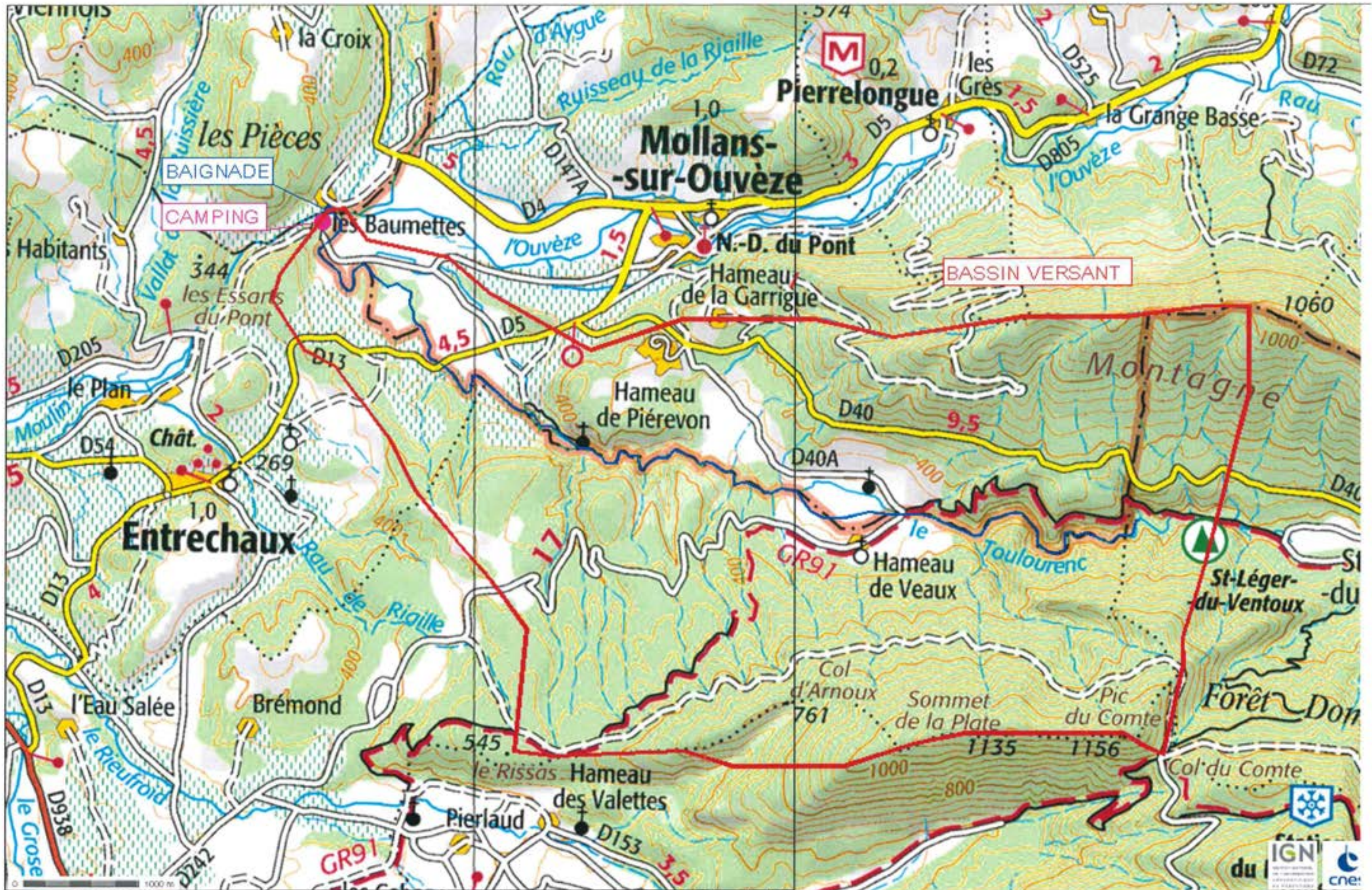


Figure 1 : Localisation d'Entrechaux (carte département du Vaucluse) et du camping des 3 Rivières (carte commune d'Entrechaux)





Carte 1 : Localisation de la zone de baignade et de son bassin versant



## 2 - Définition du bassin versant

Cf. Carte 1 (page 9) Localisation de la zone de baignade et de son bassin versant

La zone d'étude est estimée à 25,6 km<sup>2</sup> situé sur les communes de Mollans-sur-Ouvéze (principalement), Malaucène et Entrechoux. Elle comprend le bassin versant topographique du Toulourenc sur les 10 km amont du camping. Ce bassin versant est principalement boisé (environ 22.5 km<sup>2</sup>). Il comprend aussi 2 hameaux (Meaux et Piérevon) ainsi que quelques habitations isolés. Le reste du bassin versant est constitué de parcelles agricoles et naturelles (environ 2.3 km<sup>2</sup>).

## 3 - Contexte démographique et économique

En terme économique, le bassin versant du TOULOURENC se caractérise par :

- Une pression urbaine relativement faible, l'urbanisation du bassin versant étant très légère et l'habitat y étant très éparse, (deux hameaux et quelques habitations isolés situé le long des voiries existantes entre le camping et le hameau de Piérevon,
- Des activités nautiques faibles : pêche de loisir,
- Une activité touristique importante,
- Une activité agricole faible en termes de surface et d'occupation des sols.

Sur le bassin versant, on recense les équipements touristiques suivants

- La partie basse du camping des 3 rivières comprenant 95 emplacements, 1 bloc sanitaire et la moitié des sanitaires du bar-restaurant, ainsi que la partie centre équestre,
- Des gîtes et des chambres d'hôtes.

(Sources : [www.entrechoux.info](http://www.entrechoux.info), [www.camping-les3rivieres.com](http://www.camping-les3rivieres.com), [www.mollanssurouveze.com](http://www.mollanssurouveze.com), <http://www.malaucene.fr>)

## 4 - Sites écologiques sensibles

Cf. Annexe 1 les différentes ZNIEFF et annexe 2 la zone Natura 2000

La baignade du camping se situe au voisinage des 3 ZNIEFF : Le Toulourenc, l'Ouvéze, les chaînons méridionaux des Baronnies et d'une zone Natura 2000.

## 5 - Zones humides

Cf. Annexe 3 Zone inondable

La baignade n'est pas concernée par des zones humides. Néanmoins, elle se trouve dans une zone inondable.

## 6 - Occupation du sol

Le bassin versant de la baignade présente l'occupation des sols suivante dépendant de 3 communes :

1. Mollans sur Ouvéze,
2. Malaucène,
3. Entrechoux,

**6 - 5. PLU MOLLANS SUR OUVÈZE**

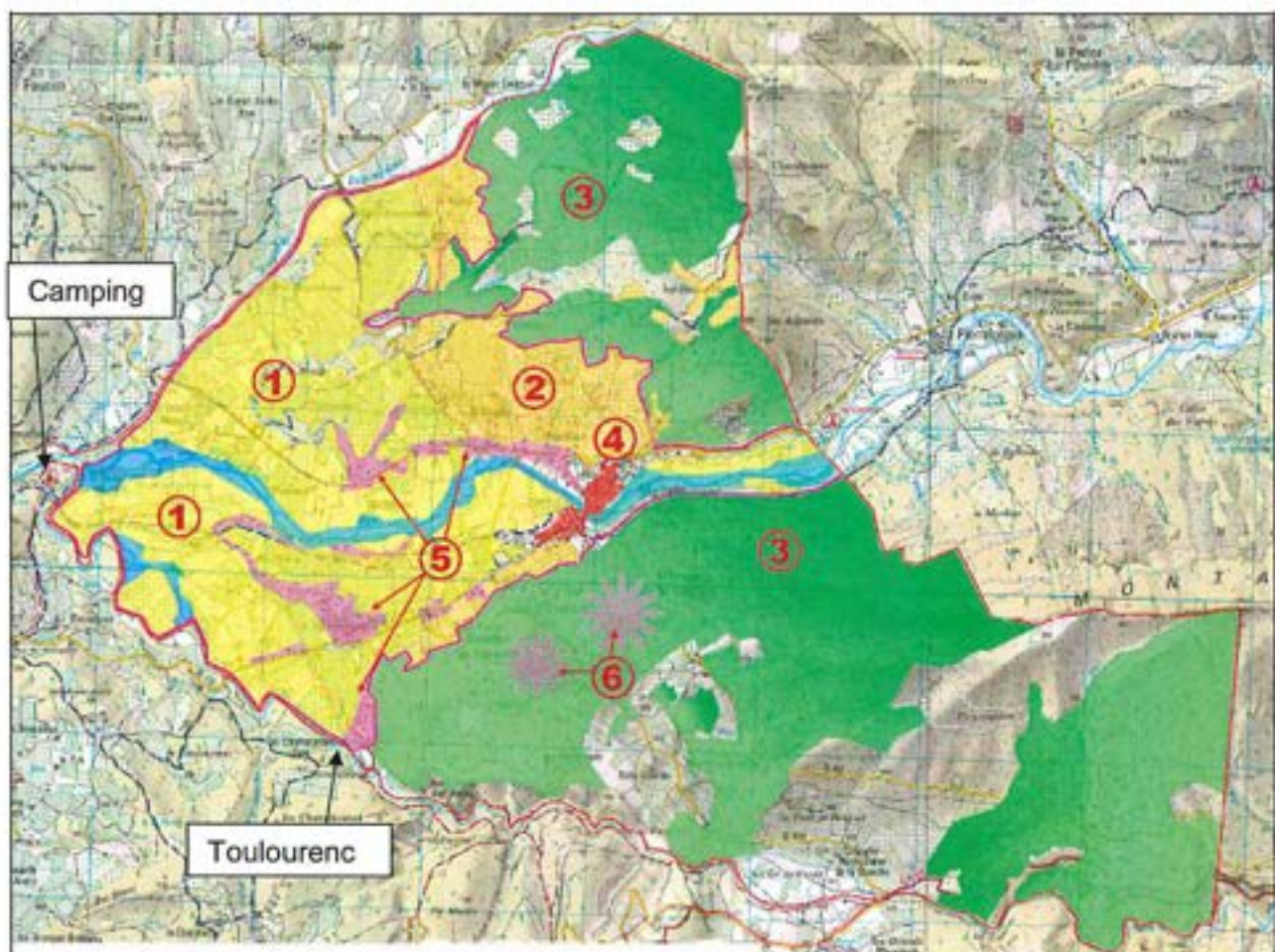
(source : Plan Local d'Urbanisme de Mollans sur Ouvèze de 2010) :

La partie du bassin versant de la baignade de la commune de Mollans sur Ouvèze présente l'occupation des sols suivante

- La tête de bassin (2.5 km) versant est constituée de parcelles agricoles viticoles (habitations diffuses),
- Le centre est un peu urbanisé (hameau de Pièrevon),
- Le reste de cette partie est constituée de zones naturelles boisées.

De plus, sur la carte des servitudes d'utilités publiques (mise à jour en novembre 2010), nous remarquons que :

- Les terrains riverains non domaniaux du Toulourenc (et de l'Ouvéze) sont en servitude pour la conservation des eaux,
- Il existe trois périmètres de protection des captages AEP, (à côté de la baignade, à 2.5 km en amont de la baignade et au niveau du Clot de Veaux).



La préservation de l'identité communale passe par : la préservation des grands espaces de production viticole non mités par l'urbanisation actuelle (1), la préservation des espaces de coteau, particulièrement sensibles sur un plan paysager (2), la protection des grands massifs forestiers (3). La protection de la qualité architecturale du village et de sa valeur patrimoniale (4). Le développement raisonné et la densification des secteurs d'habitat diffus (5). La forte limitation du développement des hameaux du Pas du Ventoux au sein du massif boisé (6).



**6 - 6. PLU DE MALAUCÈNE**

La partie du bassin versant de la baignade de la commune de Malaucène présente l'occupation des sols suivante :

- La majeure partie est composée de zones naturelles boisées.
- Une petite partie est urbanisée le hameau de Veaux.

(source : Plan Local d'Urbanisme de Malaucène)

**6 - 7. PLU D'ENTRECHAUX**

La partie du bassin versant de la baignade de la commune d'Entrechaux présente l'occupation des sols suivante (entre le camping et Notre Dame des Anges) :

- La tête du bassin est une zone naturelle boisée,
- Le reste est composé de zones agricole,
- L'habitat est diffus.

(source : Plan Local d'Urbanisme de Entrechaux) :

**7 - Description de la baignade****7-1. DESCRIPTION PHYSIQUE DE LA BAIGNADE**

*Cf. photographie pages suivantes*

**Entité chargée de la gestion de la baignade** : SARL Camping des 3 Rivières

**Localisation géographique :**

Commune : ENTRECHAUX (n°INSEE : 84044)  
Département : Vaucluse (84)  
Région : Provence Alpes Côte d'Azur  
Coordonnées : en Lambert 3 :  
X = 824.736 m  
Y = 3 219.222 m

**Géométrie de la plage :**

Forme : goutte d'eau  
Longueur : 80 m  
Largeur : 5 à 25 m  
Superficie : 0.2 ha environ  
Profondeur : pente douce jusqu'à 1,5 m maximum

**Nature :**

Plage en galets délimitée par deux barrages artificiels (mis en place au 15 juin et enlevés le 15 septembre) en galets et sédiment présents sur site

Le barrage amont (0.5 m de profondeur maximum) coupe le TOULOURENC en deux, une partie qui alimente la baignade et une qui se rejette dans l'Ouvèze.

La continuité des écoulements à travers le barrage aval est assurée par 3 tuyaux DN 200 mm en PVC.

Pas d'accès en voiture, seulement piéton.

**Origine de la plage :**

Artificielle du 15 juin au 15 septembre

**7 - 2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BAIGNADE**

**Fréquentation moyenne et maximale** : 200 personnes environ maximum.

**Durée de la saison balnéaire** : 15 juin – 15 septembre

**Équipements** : Toilettes, conteneurs de tri, aire de stationnement, équipements internes au camping.

**Accessibilité aux animaux** : Plage interdite aux chiens et chevaux durant la saison balnéaire.

**Autres activités** : Activité de pêche et de loisir.

**Affichage, information du public** : Oui

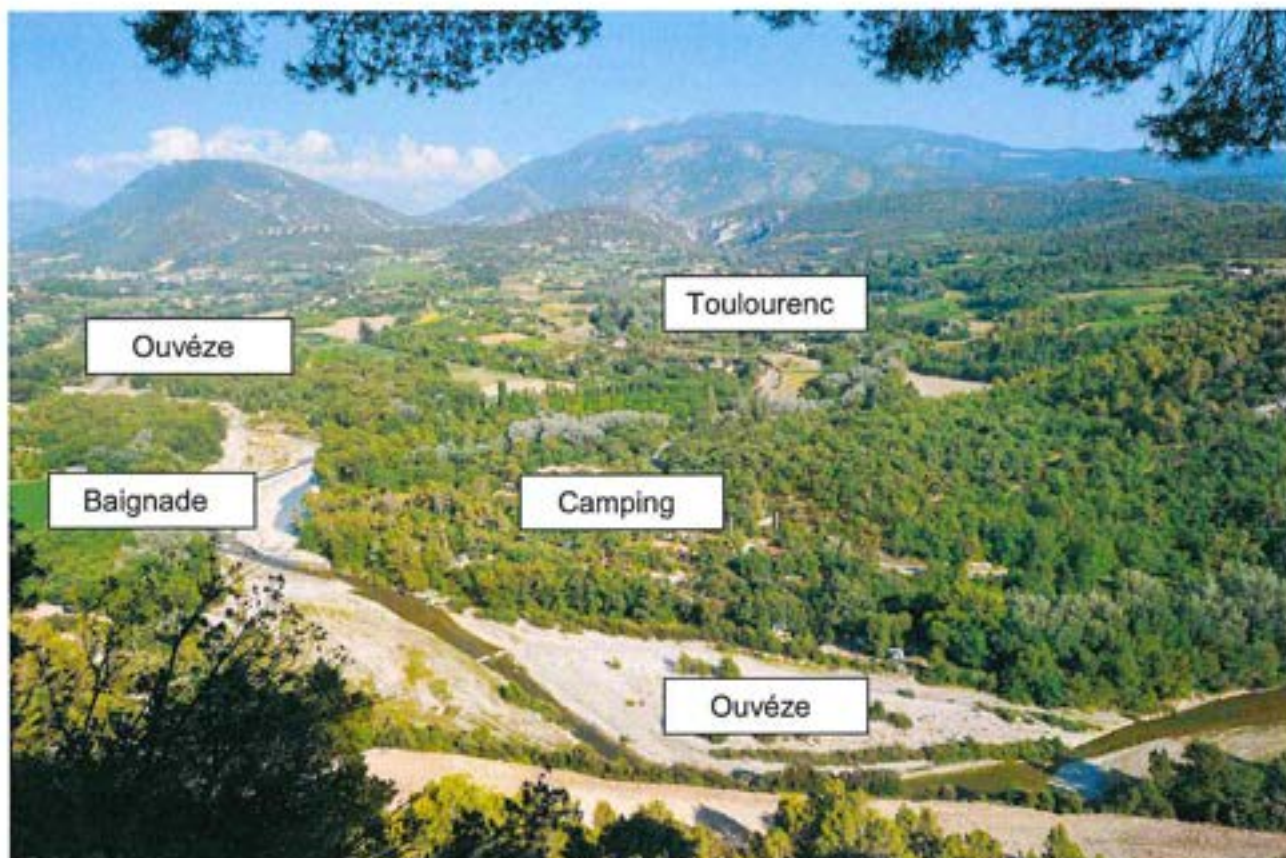


Photo 1 ; baignade vue de haut





**Photo 2 :** baignade vue de l'amont



**Photo 3 :** baignade vue de l'aval





Photo 4 : ouvrage de sortie





- ▲ Extincteur
- Point d'eau
- Zone de regroupement
- Accueil
- Bar - Restaurant
- Sanitaire
- Rivière ou XL
- Chalet

Carte 2 : Plan du camping



**8 - Etude la qualité du milieu aquatique**

Cf. annexe 3 : résultats analyses 2012

**8 - 1. CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE SELON LA DIRECTIVE DE 1975**

Le classement sanitaire de la baignade est le suivant depuis 2007 :

(B : Qualité moyenne et A : bonne qualité)

Année	Classement
2007	B
2008	B
2009	B
2010	B
2011	B
2012	A

Avant 2012, aucune analyse n'a été effectuée. Néanmoins, pour connaître le classement de cette baignade nous l'avons déduit une baignade située 7 km en amont contrôlée par l'ARS Provence-Alpes – Côtes-d'Azur : la baignade du hameau de veaux (Toulourenc). Cette dernière était de qualité moyenne entre 2007 et 2011.

Depuis 2012, le classement sanitaire de la plage est en bonne qualité (A).

**8 - 2. ANALYSES HISTORIQUES DES DONNEES BRUTES**

Aucune analyse n'ayant été réalisée à l'aval. Pour les données brutes des teneurs en germes bactériens, des analyses réalisées par le camping en 2012 amènent les résultats globaux suivants :

	Entérocoques	Escherichia coli
04/07/2012	<15	143
18/07/2012	45	46
07/08/2012	30	70
22/08/2012	30	77
<b>Limite guide</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Limite impératives</b>	<b>100</b>	<b>2000</b>

Excepté l'analyse du 04/07/2012, la qualité des eaux de baignade est bonne. Pour le prélèvement du 04/07/2012, la limite de qualité réglementaire guide est dépassée mais la limite de qualité réglementaire impérative ne l'a pas été.

**8 - 3. PLUVIOMÈTRE**

Les données pluviométriques utilisées sont celles de la station donnée par la Mairie d'Entrechaux. La répartition des échantillons est la suivante : La grande majorité des prélèvements réalisés par l'ARS l'a été par temps sec (75 %) ou pour des pluviométries faibles de la veille (25 % des prélèvements).

Ces données permettent donc de mettre en évidence que :

- Les bons résultats obtenus le sont par tout type de temps (pluviométrie nulle à moyenne),
- Les moins bon résultats ne sont pas forcément mesurés par temps de pluie, mais leur faible nombre empêche une analyse statistique pertinente.



**8 - 4. CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE SELON LA DIRECTIVE DE 2006****8 - 4.1. Rappel : réglementaire**

Les classes de qualité des eaux de baignade prises en compte sont les suivantes :

Paramètres	Classes de qualité			
	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	100	<200	<185	200
<i>Escherichia coli</i> (UFC/100 ml)	<250	500	500	500

**8 - 4.2. Evolution sur l'année 2012**

	Entérocoques	Escherichia coli
04/07/2012	<15 n/100ml	143 n/100ml
18/07/2012	45 n/100ml	46 n/100ml
07/08/2012	30 n/100ml	70 n/100ml
22/08/2012	30 n/100ml	77 n/100ml

Sur ces échantillons, un prélèvement a été réalisé par temps de soleil-pluie (07/08/2012).

**8 - 4.3. Classement de la qualité des eaux de baignade**

Les données brutes de l'ARS sur la qualité des eaux de baignade ont été analysées statistiquement conformément à la directive européenne 2006/7. Pour les classes de qualités bonne et excellente, le calcul du classement se fait par une évaluation au 95<sup>e</sup> percentile de la fonction normale de densité de probabilité  $\log_{10}$  des données microbiologiques. L'hypothèse est faite que les résultats obtenus au cours des quatre années suivent une loi statistique appelée loi "log normale". Le 95<sup>e</sup> percentile est la valeur à laquelle 95% des données (résultats d'analyses microbiologiques) sont inférieures. Pour la classe de qualité suffisante, le calcul du classement se fait par une évaluation au 90<sup>e</sup> percentile de la fonction normale de densité de probabilité  $\log_{10}$  des données microbiologiques, le 90<sup>e</sup> percentile étant la valeur à laquelle 90% des données (résultats d'analyses microbiologiques) sont inférieures. La valeur au 90<sup>e</sup> percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante : 90<sup>e</sup> percentile supérieur = antilog ( $\mu + 1,282 \sigma$ ). La valeur au 95<sup>e</sup> percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante : 95<sup>e</sup> percentile supérieur = antilog ( $\mu + 1,65 \sigma$ ).

		Entérocoques intestinaux			
		Percentile 95 < 100	100 < Percentile 95 < 200	Percentile 90 > 200 et Percentile 90 < 500	Percentile 90 > 500
<i>Escherichia coli</i>	Percentile 95 < 250	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	250 < Percentile 95 < 500	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 95 > 500 et percentile 90 < 500	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 90 > 500	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Pour l'année 2012 (seule année ayant des résultats), la baignade est de qualité excellente.

**Nota :**

Au niveau du hameau de Veaux (situé à environ 7 km en amont), se trouve une baignade gérée par la commune de Malaucène qui est dans la catégorie « B ».

(source : Site internet ARS PACA, bilan des baignades 2011)

**9 - Délimitation de la zone d'étude**

*Cf. carte 1 : Localisation de la zone de baignade et de son bassin versant*

La zone d'étude, dans laquelle l'inventaire des sources potentielles de pollution est réalisé, est composée du bassin versant topographique de la baignade sur les 10 km amont de la rivière du Toulourenc.

Afin de déterminer, localiser et quantifier les éventuels apports polluants, la démarche suivante a été appliquée :

- Parcours de la zone d'étude afin de localiser les éventuelles sources de pollution,
- Analyses des données existantes : qualité des eaux continentales, analyse de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la zone d'étude,
- Recherche de sources potentielles de pollution diffuse,
- Recherche de sources potentielles de pollution accidentelle,
- Analyse des écoulements de temps sec et de temps de pluie

**10 - Recensement des sources de pollution potentielles**

Nous avons décidé d'inventorier les sources de pollution potentielles selon deux critères :

- Les sources de pollution potentielle immédiate : située en amont sur la rivière du Toulourenc à moins d'un kilomètre de la baignade,
- Les sources de pollution potentielle éloignée : située en amont sur la rivière du Toulourenc entre 1 et 10 kilomètres de la baignade.

**10 - 1. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES IMMÉDIATES**

Nous avons recensé les sources de pollution potentielle immédiate dans le bassin versant du Toulourenc sur un kilomètre en amont de la baignade :

- Entre 200 et 400 m : les assainissements non collectifs des sanitaires bas et une partie du restaurant,
- à 350 m : la rivière est traversée par la route communale reliant le camping à Mollans sur Ouvéze, ouvrage d'art de 30 m de long est 3 m de large,
- à 450 m : les écuries du camping,
- à 900 m : un canal d'irrigation (vide en période de baignade),
- à 950 m : une maison secondaire.

**Nota :**

A 250 m en amont de la baignade se trouvent les champs captant d'eau potable de la commune d'Entrechaux.



## 10 - 2. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE ÉLOIGNÉE

Nous avons recensé les sources de pollution potentielle éloignée dans le bassin versant du Toulourenc entre 1 et 10 km en amont de la baignade :

- Entre 1 km et 3 km, une vingtaine d'habitations isolées (situées au minimum à 60 m de la rivière du Toulourenc ou de ces affluents) : les assainissements non collectifs,
- A 3 km : la rivière est traversée par la RD 13, ouvrage d'art de 30 m de long est 7 m de large,
- Entre 3 km et 4.5 km, une vingtaine d'habitations (situées au minimum à 40 m de la rivière du Toulourenc ou de ces affluents) : les assainissements non collectifs,
- A 4.5 km : la rivière est traversée par la route communale au niveau du Pont Viaux, ouvrage d'art de 30 m de long est 3.5 m de large,
- A 4.7 km : la chapelle de Notre Dame des Anges, les assainissements non collectifs,
- A 6 km : jonction avec l'affluent provenant du hameau de Pièrevon les assainissements non collectifs,
- A 7 km : baignade de Veaux, station de pompage, le hameau de Veaux : l'assainissement collectif type fosse toutes eaux suivie d'un épandage datant des années 1990 (données : Lyonnais des Eaux, Gestionnaire du réseau),
- A 7.2 km : la rivière est traversée par la route communale 40 a, ouvrage d'art de 15 m de long est 3.5 m de large,

Dans les zones constructibles en assainissement non collectif, le Schéma Général d'Assainissement a défini les filières d'assainissement autonome à mettre en place pour assurer l'assainissement des constructions projetées dans le respect de l'environnement.

### Etat des assainissements non-collectifs (étude de 2010) :

Une étude réalisée en 2010 montre qu'une majorité des habitations est du type résidence principale. Le nombre d'habitants par foyer est en moyenne de l'ordre de 2 à 3 personnes.

La plupart des habitations en assainissement autonome possèdent un dispositif de prétraitement sur la filière eaux vannes :  $\frac{3}{4}$  environ de fosses septiques et  $\frac{1}{4}$  de fosses septiques toutes eaux. Pour le circuit des eaux ménagères, les prétraitements par bacs à graisse concernent une grande moitié des habitations équipées d'assainissement autonome. Les préfiltres décoloïdeurs, équipements placés entre le prétraitement et le traitement, ne sont présents sur les dispositifs que dans moins de  $\frac{1}{4}$  des cas.

Le traitement des effluents est effectué sur près de la moitié des habitations en assainissement autonome. Les visites ont permis de constater parfois que ce qui est appelé "drain" par les propriétaires est bien souvent un simple collecteur menant les eaux prétraitées jusqu'à un puisard ou un fossé. L'évacuation des eaux se fait par des infiltrations dans le sous-sol (39 % des installations en assainissement autonome), par des puisards (43 %) ou par l'intermédiaire de fossés ou cours d'eau (13 %). L'entretien des dispositifs de traitement en assainissement autonome est médiocre. Bien que majoritairement accessibles, moins de la moitié des fosses septiques sont régulièrement vidangées.

**Les dysfonctionnements observés dans les filières épuratoires sont, dans la majorité des cas, le résultat d'un manque d'entretien, d'un sous-dimensionnement de l'ouvrage par rapport au nombre d'occupants de l'habitation ou encore d'une filière de traitement non adaptée aux contraintes du sol.**





Carte 3 : Localisation des sources de pollution potentielles



## PHASE 2 – DIAGNOSTIC

Les principales causes potentielles de pollution sont :

- **Pollution chronique :**
  - Les écuries du camping,
  - L'assainissement autonome : même s'il existe des installations jugées non conformes par le SPANC, à proximité, la situation devrait évoluer positivement, au fur et à mesure des mises en conformité.
  - L'agriculture : les surfaces agricoles sur le bassin versant sont faibles, ce risque est donc peu significatif.
  
- **Pollution accidentelle ou ponctuelle :**
  - Les réseaux d'eaux pluviales et le lessivage des voiries des ponts de la zone d'étude.
  - La pollution ponctuelle sur la baignade (animaux) : ce risque apparaît cependant comme faible.

### 11 - Evaluation des rejets

Les risques de pollution sont principalement ponctuels ; il est donc difficile ici de proposer une évaluation des rejets.

#### 11 - 1. MESURES LIMITANT LES RISQUES DE POLLUTION

La pollution potentielle la plus importante pourrait être la présence des écuries situées à 450 m en amont. Elle peut aussi être générée par le camping des 3 rivières.

Afin de préserver le milieu naturel, le camping, en collaboration avec un agriculteur local, a décidé de mettre en place une benne étanche collectant le fumier. L'agriculteur s'est engagé à la vider une fois par semaine et à la valoriser.

La benne étant placée à côté des écuries à environ 75 m du Toulourenc. De plus, les chevaux sont à l'écurie uniquement en journée. Le soir, ils sont amenés dans un pâturage situé en bordure de l'Ouvéze, hors du bassin versant du Toulourenc.

### 12 - Evaluations du risque potentiel de pollution

Les risques potentiels de pollution sont, par ordre décroissant d'importance :

- Pollution chronique : l'existence de l'écurie,
- Pollution chronique : l'existence de dispositifs d'assainissement autonome défaillants.
- Pollution accidentelle : un rejet accidentel aboutissant dans les réseaux d'eaux pluviales ou dans la rivière, ou encore un rejet accidentel d'un véhicule au niveau des ponts.

## PHASE 3 – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

### 13 - Evaluations du risque potentiel de pollution

La qualité des eaux de baignade du camping des 3 rivières est excellente au regard de la directive de 2006. Les sources de pollutions ne sont cependant pas à négliger, comme l'indiquent les teneurs en *Escherichia coli* et entérocoques mesurées lors de l'été 2012.

Les écuries du camping qui se trouvent à 450 en amont de la baignade peuvent être une source de pollution importante.

Les données du SPANC montrent que quelques habitations présentent une installation non conforme ou non satisfaisante à proximité. Les installations potentiellement polluantes sont celles des habitations proches du cours d'eau.

### 14 - Recommandations

Afin de prévenir toute pollution et de maîtriser au mieux les risques sanitaires, sont préconisées les actions suivantes :

- **Assainissement autonome** : Mises aux normes des dispositifs défaillants.
- **Pollutions ponctuelles** : Mise en place de panneaux visibles d'interdiction de la plage aux animaux (chiens et chevaux).
- **Divers** : Mise en place de panneaux d'affichage sur la qualité des eaux de baignade.

### 15 - MODE DE GESTIONS ROUTINIÈRE ET DE CRISE

#### 15-1. SUIVI RÉGULIER DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

Il est proposé le suivi suivant :

- Nombre de points de suivi : 1,
- Position du point de surveillance : Entrée de la baignade,
- Fréquence de prélèvement : Tous les 15 jours (4 prélèvements durant la saison)
- Période de prélèvement : 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre
- Modalités de prélèvement : Conformées à l'arrêté du 22 septembre 2008
  - Paramètres : *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux

Analyses : 1 analyse classique (NF EN ISO 9308-3 pour *Escherichia coli* et NF EN ISO 7899-1 pour entérocoques intestinaux) et 1 analyse à lecture rapide



**15 - 2. GESTION DE CRISE**

En cas de prélèvement présentant une qualité bactériologique insuffisante (*Escherichia coli* > 2000 n/100 ml et/ou entérocoques intestinaux > 100 n/100 ml), il est proposé la démarche suivante :

- Dans les 24 heures après la connaissance du mauvais résultat (lecture rapide), réalisation d'un nouvel échantillon et d'une nouvelle analyse (classique et à lecture rapide) ; si le mauvais résultat est confirmé, fermeture préventive de la baignade par arrêté municipal au minimum pendant 24 heures.
- Recherche pendant cette fermeture des causes possibles de ce déclassement des eaux de baignade.

## **LISTES DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : Les Différentes ZNIEFF

ANNEXE 2 : La zone Natura 2000

ANNEXE 3 : PLU de MOLLANS SUR OUVEZE

ANNEXE 4 : PLU de MALAUCENE

ANNEXE 5 : PLU d'ENTRECHAUX

ANNEXE 6 : Les zones inondables

ANNEXE 7 : Historique de pluviométrie pour l'année 2012 sur la commune d'Entrechaux

ANNEXE 8 : Résultats des analyses année 2012

ANNEXE 9 : Photographies



## ANNEXE 1 : LES DIFFERENTES ZNIEFF

### BASSES GORGES DU TOULOURENC

ZNIEFF de type I

N° régionale : 26190001

Surface de 33.70 ha, sur la commune de MOLLANS SUR OUVEZE (Drôme 26)

#### Niveau de connaissance

Molluscs aquatiques	1	Amphibiens	0	Reptiles	0	Coléoptères	0
Végétaux vasculaires	2	Mammifères	0	Crocodiles	0	Lépidoptères	0
Mousses, lichens	0	Oiseaux	1	Mollusques	0	Papillons	0

#### Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi nexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 15

#### Description et intérêts du site :

Quelques kilomètres avant de se jeter dans l'Ouvèze, le Toulourenc traverse, à l'adret de la montagne de Bluye, des gorges encaissées et peu pénétrables. A la sortie de ces premières gorges, le Toulourenc passe une petite plaine d'environ un kilomètre, sous la chapelle Notre-Dame de la Blanche, avant de s'engager dans une deuxième gorge plus courte que la première. La limite départementale avec le Vaucluse suit tant bien que mal le tracé sinueux de la rivière dans les gorges. Le site s'étale donc sur deux départements et sur deux régions administratives, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les gorges de Toulourenc sont couvertes d'une végétation typiquement méditerranéenne de garrigue plus ou moins boisée selon les secteurs. Dans ce milieu poussent le Chêne vert, le Chêne kermès, le Genévrier oxycèdre (ou Cade), ou le Pin d'Alep. Le fleuron de ces gorges est sans conteste l'Omphalodès à feuilles de lin, discrète espèce de la famille des myosotis. Au printemps 1993, des botanistes locaux découvrent dans les gorges une station de cette rarissime espèce, présumée disparue de toutes ses anciennes stations françaises. Cette nouvelle station est située à proximité de l'ancienne signalée il y a plus de soixante ans. La population, très importante, ne semble pas menacée. La faune des gorges est encore méconnue. Le Merle bleu est très certainement présent sur les falaises méditerranéennes des gorges, ainsi que l'Aigle royal, régulièrement observé sans que sa nidification soit certifiée. Le Castor d'Europe fréquente le cours du Toulourenc, et l'on peut remarquer ses coups de dent sur des arbres au bord de la rivière.

## Flore

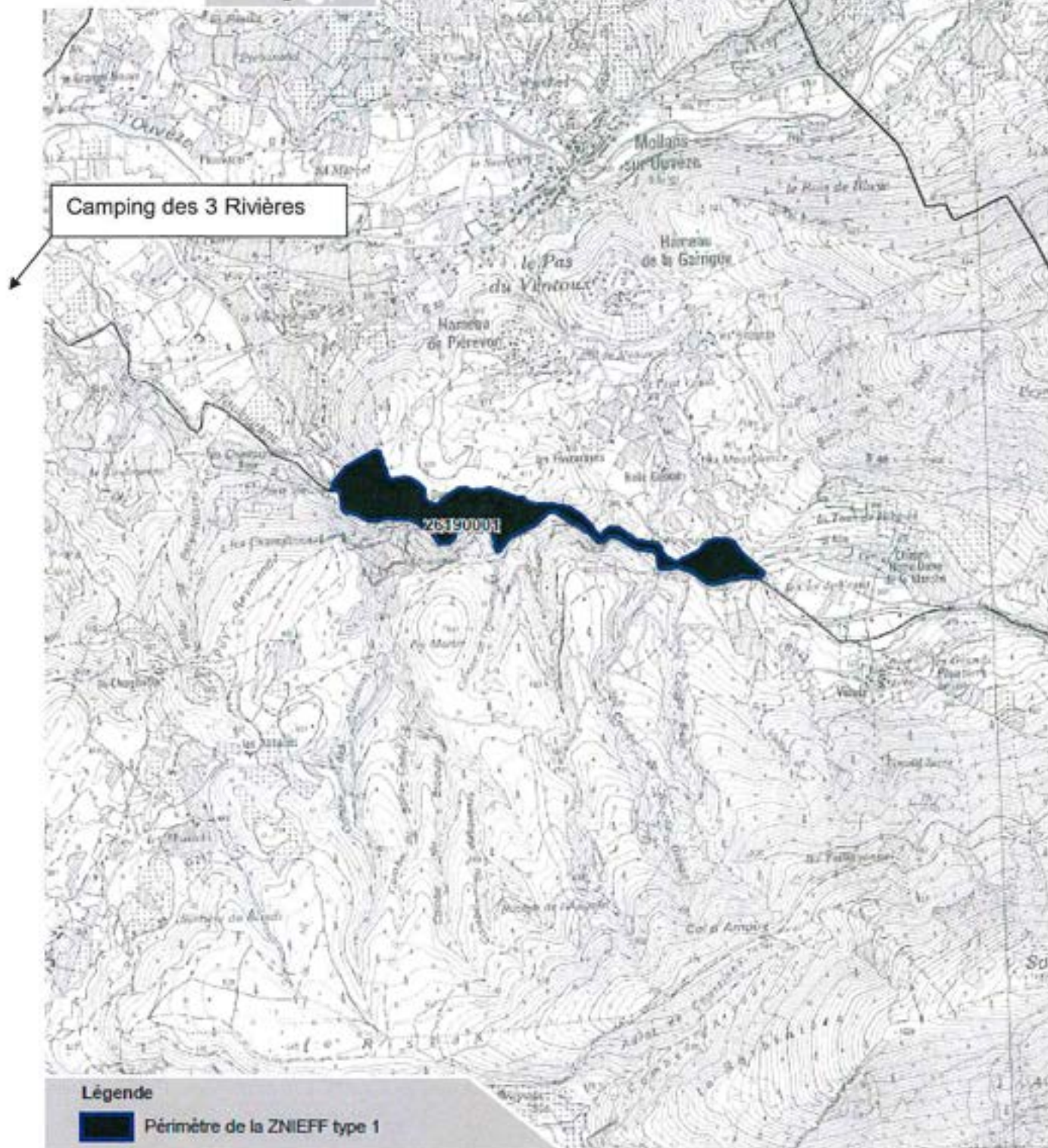
Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris L.</i>
Campanule à grosses racines	<i>Campanula macrohiza Gay ex A. DC.</i>
Colchique de Naples	<i>Colchicum neapolitanum (Ten.) Ten.</i>
Gagee des champs	<i>Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet</i>
Julienne laciniée	<i>Hesperis laciniata All.</i>
Ibéris des rochers	<i>Iberis saxatilis L.</i>
Jasmin buissonnant	<i>Jasminum fruticans L.</i>
Genévrier de Phénicie	<i>Juniperus phoenicea L.</i>
Leunille sauvage	<i>Leuc nigricans (M. Bieb.) Godron</i>
Omphalode à feuilles de lin	<i>Omphalodes linifolia (L.) Moench</i>
Rosier sempervirent	<i>Rosa sempervirens L.</i>
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi L.</i>
Séneçon doré	<i>Senecio doré L.</i>
Stipe d'Orther	<i>Stipa affverti Breistr.</i>



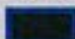
Bureau Régional de l'Environnement  
N°124 4013



## Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF\* N°26190001



### Légende

 Périètre de la ZNIEFF type 1

\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Echelle : 1 / 25 000  
fontz IGN Scan 24 (C)



**L'OUVEZE**

ZNIEFF de type II

N° régionale : 84-113-100

Surface de 689.2 ha,

Sur les communes de *Bédarrides, Courthézon, Crestet, Entrechaux, Faucon, Gigondas, Jonquières, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Sarrians, Séguret, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Violès (Vaucluse 84)***CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE****Critères :**

- 5 Occupation du sol
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)
- 7 Formations végétales, étages de végétation
- 6 Contraintes du milieu physique

**Commentaires :**

Dans le but de maintenir le continuum de l'hydrosystème, la ZNIEFF prend en considération l'ensemble de la bande active et du corridor végétal. En revanche, le cours inférieur de l'Ouvèze, en aval de Bédarrides n'a pas été retenu en raison du niveau d'artificialisation trop élevé. Les limites extérieures de la ZNIEFF s'appuient sur l'avancée extrême de la ripisylve. Les cultures, les sites trop urbanisés ainsi que les exploitations de gravier ont été exclus de la ZNIEFF.

**CRITERES D'INTERET DE LA ZONE**

- 10 Ecologique
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 23 Poissons

**Description et intérêts du site :**

L'Ouvèze, affluent rive gauche du Rhône est, avec l'Aygues et le Lez, l'un des trois cours d'eau qui structurent le Haut-Comtat. À partir du moment où il devient vauclusien, lorsqu'il reçoit le Toulourenc et jusqu'à Bédarrides, il s'écoule sur environ 60 km, d'abord en piémont nord du mont Ventoux et des Dentelles de Montmirail. Puis il pénètre dans la plaine alluviale comtadine pour se jeter dans le Rhône en aval de la ville de Sorgues. L'assise géologique est constituée d'alluvions fluviales parfois grossières ainsi que de terrains argilo-limoneux. L'Ouvèze est un cours d'eau en tresse à bande active très large, à forte charge et à régime torrentiel de type méditerranéen. En raison de la localisation et de la configuration de son bassin versant amont, ce cours d'eau est affecté régulièrement par des crues qui, sans atteindre l'amplitude dévastatrice de celles de 1992, peuvent néanmoins être violentes et occasionner des pertes de biens. Habituellement pérenne, l'Ouvèze peut, en période estivale, avoir un étiage très réduit et même se retrouver en assec sur certains tronçons de son cours. Son écoulement superficiel inexistant est alors remplacé par un cours souterrain. Bien que situé entièrement en région méditerranéenne, la végétation de l'Ouvèze vauclusien bénéficie d'une position de carrefour biogéographique. Son caractère de cours d'eau non exclusivement méditerranéen est renforcé par l'existence d'un gradient amont-aval, surtout sensible au niveau des formations arborescentes (les formations herbacées ripicoles sont, elles, presque totalement homogènes). La forêt riveraine pionnière méditerranéenne à peupliers couvre l'ensemble du lit majeur de la totalité de l'Ouvèze vauclusien, mais avec des lacunes parfois importantes. Elle est composée d'espèces arborescentes et arbustives à croissance rapide, qui connaissent régulièrement des phases de destruction en fonction de la fréquence des crues et des fluctuations de la nappe phréatique. De ce fait, elle ne peut jamais évoluer vers des formations matures. De plus, sur l'Ouvèze, les épisodes de crues des années 1990 ont modifié l'alluvionnement (avec exhaussement de la bande active sur certains secteurs) et l'érosion (avec création de berges et anses d'érosion), ce qui a eu pour conséquence d'affecter les dynamiques végétales et la composition floristique des milieux.

**Faune :** Ce cours d'eau de type montagnard possède un assez intéressant cortège faunistique de 17 espèces animales patrimoniales dont 3 espèces déterminantes. La faune locale de Vertébrés est bien évidemment surtout liée aux milieux aquatiques et rivulaires. Le Castor d'Europe fréquente régulièrement ce secteur de même que le Pélodyte ponctué. Les Oiseaux nicheurs comptent quelques représentants intéressants comme le Petit Gravelot (environ 10 couples reproducteurs), le Petit-duc scops, le Martin-pêcheur d'Europe, le Guêpier d'Europe (colonies d'une centaine de couples nicheurs au total), le Pic épeichette, le Cochevis huppé, l'Hirondelle de rivage, le Cincle plongeur. L'Apron, l'un des poissons d'eau douce actuellement les plus menacés en France, y avait été signalée en 1979 ; il est peut-être encore présent aujourd'hui avec des densités faibles. L'Ouvèze est encore habitée de

## PROFIL DE BAINNADE

manière certaine par le Toxostome, le Blageon et le Barbeau méridional. L'entomofaune héberge plusieurs espèces telles que l'Alexanor (*Papilio Alexanor*), espèce déterminante et vulnérable de Lépidoptères Papilionidés, des terrains ouverts et caillouteux des régions accidentées et ensoleillées entre 100 et 1 700 m. d'altitude, où sa chenille se nourrit d'Ombellifères (*Opopanax chironium* et *Ptychotis saxifraga*), qui est en limite d'aire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et qui est protégée au niveau européen, le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii immaculifrons*), espèce déterminante dite « sensible » d'Odonates Anisoptères Cordulégastéridés, inféodée aux rivières, ruisseaux et torrents à cours rapide pour la reproduction et chassant dans les garrigues vallonnées. Les Mollusques sont représentés par le Gastéropode Moltessieriidé *Moltessieria (Spiralix) puteana*, espèce méditerranéenne rare, endémique du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône.

**Flore et habitats naturels :** En raison de sa localisation, la ripisylve du *Populetum albae* semble parfois luxuriante, mais la composition floristique y est toujours réduite, même si les espèces montagnardes apportent une certaine diversité. Lorsque sa pression est moins forte, à la faveur de l'existence de milieux ouverts, *Orchis coriophora* subsp. *fragrans* (orchis punaise, parfumé) a pu s'installer (Courthézon). Il en est de même d'*Erianthus ravennae* (canne de Ravenne) qui affectionne les sites sableux. Les formations à hydrophytes et à héliophytes sont moins développées que sur d'autres cours d'eau de même nature car les habitats favorables y sont toujours rares. Les lits de graviers du *Glaucium flavi* occupent d'importantes surfaces mais ils sont souvent colonisés par un fort contingent d'espèces naturalisées

## MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
22-341	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à <i>Cyperus fuscus</i> et <i>Cyperus flavescens</i>
44-141	Forêts galeries méditerranéennes à <i>Salix</i> ( <i>Populion albae</i> Br. Bl. 1931) ; <i>Salicetum albae</i> Isler 1926
44-61	Ripisylves méditerranéennes à Peupliers ( <i>Populion albae</i> )

## ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Odonates	<i>Cordulegaster boltonii immaculifrons</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Lépidoptères	<i>Papilio alexanor</i>	Reproduction certaine ou probable			1980	1995
Ostéichthyens ou poissons osseux	<i>Zingel asper</i>	Reproduction certaine ou probable	Population à individus rares ou isolés			1979
Monocotylédones	<i>Erianthus ravennae</i>					Non daté

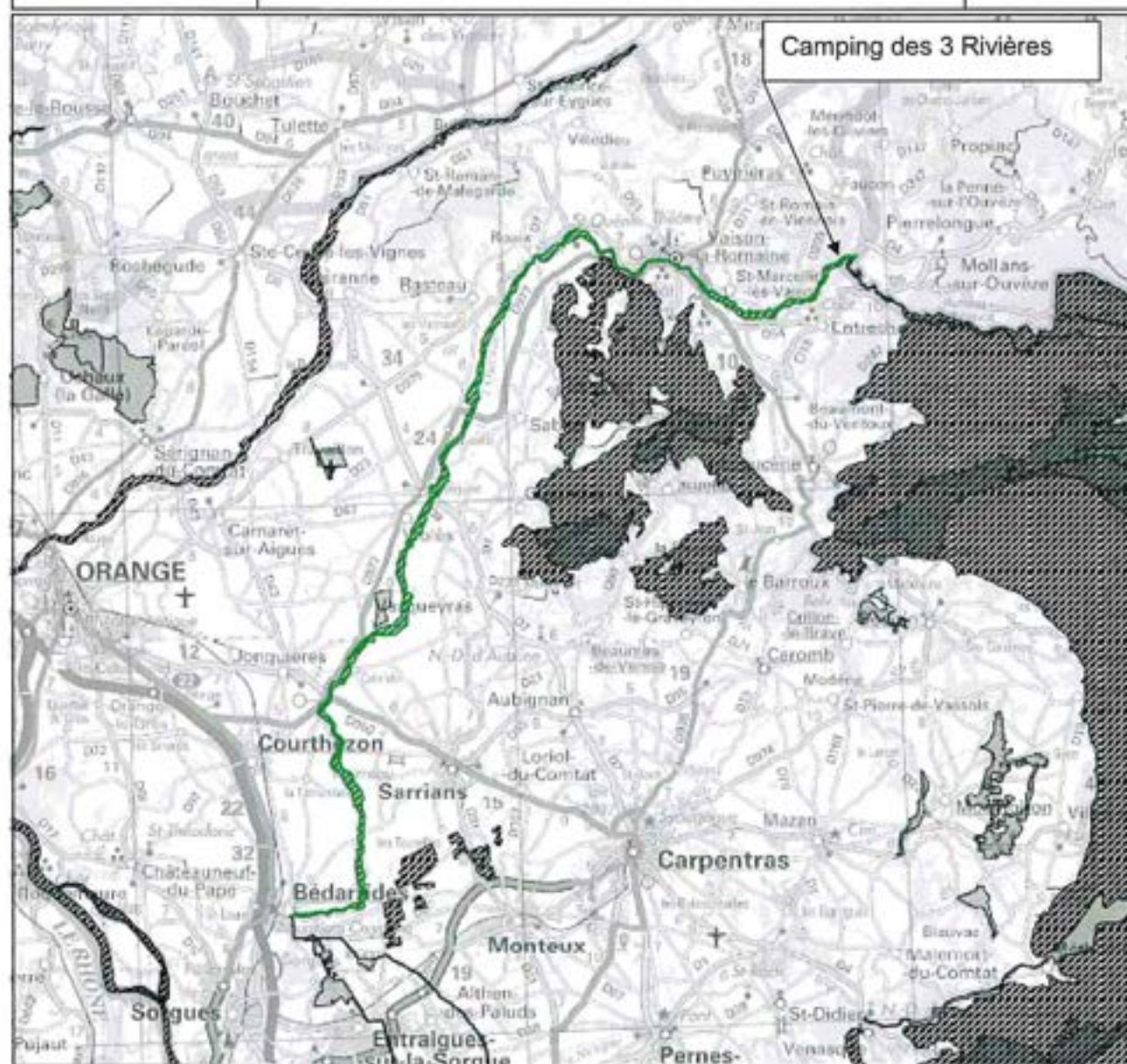
## ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Gastéropodes	<i>Moltessieria puteana</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Ostéichthyens ou poissons osseux	<i>Barbus meridionalis</i>	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée			1995
Ostéichthyens ou poissons osseux	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée			1995
Ostéichthyens ou poissons osseux	<i>Leuciscus souffia</i>	Reproduction certaine ou probable	Population abondante et dense			1995
Amphibiens	<i>Pelodytes punctatus</i>	Reproduction certaine ou probable			1999	2000
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée		1996	1999
Oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Reproduction certaine ou probable		20	1996	1999
Oiseaux	<i>Cinclus cinclus</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Oiseaux	<i>Dendrocopos minor</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Oiseaux	<i>Galerida cristata</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Oiseaux	<i>Merops apiaster</i>	Reproduction certaine ou probable		200	1999	2000
Oiseaux	<i>Otus scops</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Oiseaux	<i>Riparia riparia</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Mammifères	<i>Castor fiber</i>	Reproduction certaine ou probable				1999
Monocotylédones	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i>					1993



 République Française  Région Provence Alpes Côte d'Azur	<b>Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées</b>		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	<b>Programme cadre et validation nationale</b> Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	<b>Réalisation par le Comité de pilotage régional</b> Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°84-113-100	L'Ouvèze	Zone terrestre de type II



Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site internet de la DIREN PACA : [www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

Date de révision du document : 16/07/2008

## **CHAINONS MERIDINAUX DES BARONNIES**

ZNIEFF de type II

N° régionale : 2616

Surface de 60 257 ha,

Sur les communes d'Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Benivay-Ollon, Besignan, Buis-les-Baronnies, Chauvac, Eygalayes, Eygaliers, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Laux-Montaux, Lemps, Mevouillon, Mollans-sur-Ouveze, Montauban-sur-Ouveze, Montaulieu, Montbrun-les-Bains, Montferrand-la-Fare, Montfroc, Montguers, La Penne-sur-l'Ouveze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poet-Enpercio, Propiac, Reilhanette, Rioms, Rochebrune, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Roussieux, Saint-Auban-sur-l'Ouveze, Sainte-Euphémie-sur-Ouveze, Sainte-Jalle, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sederon, Vercoiran, Vers-sur-Meouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-Lechateau (Drôme 26)

### **Description et intérêts du site :**

Le massif des Baronnies, qui culmine à la Montagne d'Angèle (1606 m), fait partie des Préalpes méridionales. La géologie du secteur est particulièrement complexe, et le relief de prime abord chaotique s'y organise en fait autour de deux axes distincts : l'un nord/sud, dans le prolongement du Vercors, et l'autre est/ouest, à l'image des chaînons provençaux. Les calcaires alternent avec de vastes étendues de marnes noires sujettes au ravinement. Le paysage présente des traits franchement méditerranéens, qu'il s'agisse de l'habitat, des pratiques culturelles (pastoralisme, vigne, plantes aromatiques, cultures en banquettes d'oliviers...). La région dans son ensemble présente un grand intérêt naturaliste et paysager. Le présent ensemble naturel, l'un des plus étendus de la région Rhône-Alpes, épouse sans solution de continuité les chaînons méridionaux du massif, centrés sur le haut-bassin de l'Ouvèze en vue du Ventoux et de la Montagne de Lure. L'ensemble est demeuré peu perturbé, à l'écart des grands aménagements. Appartenant au domaine méditerranéen, comme l'illustre la fréquence déjà notable du pin d'Alep à l'étage « mésoméditerranéen » -bien développé dans les vallées de l'Ouvèze ou du Toulourenc-, il comporte également un étage de végétation supra-méditerranéen marqué par un large développement de la chênaie pubescente et de la buxaille. Des hêtraies méridionales reliques subsistent en exposition fraîche. Il présente un intérêt botanique de très haut niveau, avec des « points forts » en ce qui concerne les messicoles -c'est à dire les plantes sauvages associées aux cultures traditionnelles-(Androsace des champs, Adonis flamme, Nielle des blés, Gagée des prés...), les espèces méridionales en limite de leur aire de répartition (OEillet rude, Cytise à longs rameaux, Achillée tomenteuse, Anthémis de Trionfetti, Colchique de Naples, Euphorbe de Nice, Iris nain...), les endémiques sudalpines (Pivoine officinale, Ancolie de Bertoloni, Androsace de Chaix, Cytise de Sauze...), ou les stations isolées de certaines espèces rares (Cotonéaster de l'Atlas). Quant au Cotonéaster du Dauphiné, c'est une espèce des montagnes ouest-méditerranéennes dont la répartition demeure mal connue. Il en est de même en ce qui concerne la faune, au sein de laquelle de nombreuses espèces méditerranéennes sont également présentes (Lézard ocellé chez les reptiles, Merle bleu, Traquet oreillard, Pie-Grièche méridionale, Hirondelle rousseline ou fauvettes méditerranéennes parmi les oiseaux, Pelodyte ponctué parmi les batraciens...).

Elles voisinent avec un cortège conséquent de montagnardes (Gélinotte des bois, Venturon montagnard...). Le Tétrasyre parvient ici en limite de son aire de répartition ; ses effectifs subissent néanmoins localement une diminution rapide, probablement imputable à la modification des habitats favorables à l'espèce. Chamois et surtout Cerf élaphe sont représentés par de belles populations. Enfin, le secteur abrite un karst caractéristique des Préalpes du sud. Ce type de karst est caractérisé par sa discontinuité, du fait des mouvements tectoniques, des variations de faciès et de l'érosion intervenue durant la période miocène. Aux confins méridionaux de la zone délimitée, la région Rhône-Alpes est en outre territorialement concernée par la retombée nord-est du massif du Ventoux (secteur de la forêt domaniale de la Tune), en continuité avec une vaste ZNIEFF de type II intéressant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur limitrophe (il convient de se référer à la ZNIEFF PACA n° 84102100 et aux diverses ZNIEFF de type I qu'elle contient). Avant-poste du monde alpin situé à la croisée des influences climatiques, propice à l'expression d'un étagement de végétation très développé (avec la succession altitudinale de la plupart des écosystèmes méditerranéens, depuis la brousse mésoméditerranéenne à Chêne kermès jusqu'aux pinèdes des montagnes méditerranéennes à Pin à crochets et aux pelouses d'altitude) et foyer d'endémisme, le Ventoux constitue un haut-lieu en matière de biodiversité. Le petit secteur rhônalpin justifierait de plus amples prospections, notamment en matière de faune. S'agissant de la flore, des observations effectuées en phase finale de collecte des données de l'inventaire ont confirmé la présence de plusieurs espèces remarquables, parmi



## PROFIL DE BAINNADE

lesquelles la fougère *Asplenium* des fontaines, la Crépide naine (une montagnarde affectionnant les éboulis calcaires), le Millepertuis à feuilles d'hysope, le Plantain argenté ou encore la Véronique précoce affectionnant les milieux secs.

A son extrémité sud, la zone délimitée englobe un deuxième secteur original, correspondant aux confins septentrionaux du Plateau d'Albion situé lui-aussi très majoritairement hors du territoire régional (En région Provence-Alpes-Côte d'Azur limitrophe, le Plateau d'Albion est inventorié en tant que ZNIEFF de type I : il convient de se référer à la ZNIEFF PACA n°84-100-116). Ce plateau, compris entre 800 et 1 000 m d'altitude, est marqué par des paysages et un climat austères, ainsi que par un relief karstique modelé dans les calcaires urgoniens. La végétation, entièrement située dans l'étage supraméditerranéen et à la base de l'étage montagnard méditerranéen, offre une mosaïque de formations végétales dont la biodiversité est encore accentuée par la présence d'une flore calcicole sur les étendues karstiques aux sols squelettiques et calcifuge dans les dolines. Le maintien de certains "agrosystèmes" traditionnels (cultures de céréales, lavande et élevage ovin) contribue à une diversification de la faune et de la flore. On observe ainsi un cortège d'oiseaux nicheurs très varié, constitué à la fois d'espèces de milieux ouverts et d'espèces forestières. L'entomofaune semble également remarquable. La partie rhônalpine du plateau, marginale et incomplètement connue, justifierait de plus amples prospections, notamment en matière de faune. S'agissant de la flore, des observations effectuées en phase finale de collecte des données de l'inventaire ont néanmoins confirmé la présence de plusieurs espèces remarquables. Il s'agit notamment de messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles de céréales) inféodées aux moissons sur sol calcaire, souvent en grand danger de disparition au niveau national compte-tenu de l'intensification des pratiques agricoles (Nielle des blés, Androsace à grand calice, Aspérule des champs, Nesle en panicules, Renouée de Bellardi, Saponaire des vaches...), d'espèces associées aux dalles et sables calcaires ou aux garrigues méditerranéennes (Passerage champêtre, Micropus dressé, Crupine, Iberis à feuilles pennées, Knautie à feuilles entières, Renoncule de Montpellier, Silène conique, Véronique précoce et Véronique du printemps), ou encore aux lisières forestières (Epipactis à petites feuilles).

Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble au sein duquel plusieurs secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits en autant de vastes zones de type I (massifs montagneux, plateaux, gorges ou forêts) fortement interdépendantes (réseaux de pelouses sèches ou de zones humides par exemple). Il illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées), en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables (dont certaines exigeant par ailleurs de vastes territoires vitaux, telles que l'Aigle royal, le Vautour fauve ou le Percnoptère d'Égypte), notamment parmi les oiseaux, les insectes ou les chiroptères. Il souligne enfin la présence probable d'habitats naturels ou d'espèces remarquables en dehors des seules zones de type I, qui mériterait d'être confirmée à l'occasion d'inventaires complémentaires (on remarquera par exemple qu'une station botanique d'intérêt exceptionnel d'une plante méditerranéenne, le Chou des montagnes, a fait l'objet ici d'une découverte toute récente). En ce qui concerne les secteurs karstiques, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager, géologique (avec notamment le gisement de Pseudobiohermes des Terres Noires de Beauvoisin, cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes) et biogéographique, compte-tenu de la cohabitation souvent insolite d'animaux ou de plantes appartenant aux domaines montagnard et méditerranéen.

PROFIL DE BAINADE

Milieus naturels

31.206	LANDES MONTAGNARDES A CALLUNA ET QUINSTA
31.7466	LANDES EN COUSSINET A QUINSTA LABEL ET O.PULCHELLA
31.8123	FRUCTIFÈRES DE STATIONS ROCALLEUSES A COTONEASTER ET AMELANCHIER
34.33	PRAIRES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRÈS SÈCHES
34.5	PELOUSES XÉROPHILES MÉDITERRANÉENNES
37.4	PRAIRES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES A ORANDES HERBES
41.13	MÉTRAIRES NÉUTROPHILES
41.16	MÉTRAIRES DUR CALCAIRE
41.175	MÉTRAIRES CALCOLOLES SUB MÉDITERRANÉENNES
54.2	BAS-MARAIS ALOALINS
62.3	CULTURES EXTENSIVES

Flore

<i>Achillea tomentosa</i>	<i>Achillea tomentosa L.</i>
Acorus au-loup	<i>Aconitum lycoctonum subsp. vulgare (Rothsch. ex Spreng.) Nyman</i>
Capillaire de Moutpeller	<i>Adiantum capillaire-veneris L.</i>
Akous flamme	<i>Adonis flammea Jacq.</i>
Nœlle des blés	<i>Agrimonia gilvago L.</i>
Ail jaune	<i>Allium flavum L.</i>
Ail coupé	<i>Allium moschatum L.</i>
Ail rose	<i>Allium roseum L.</i>
Ail rocambole (Rocambôle)	<i>Allium scorodoprasum subsp. scorodoprasum</i>
Alysson des champs	<i>Alysson stapyle Rudolphi in Schrad.</i>
Androsace de Chais	<i>Androsace chatali Griseb. &amp; Godron</i>
Androsace des champs	<i>Androsace maxima L.</i>
Androsace de Trionfetti	<i>Androsace triangetti</i>
Androsace de Bertoloni	<i>Apolligia bertolonii Schult.</i>
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova Vill.</i>
Asperule bleue	<i>Asperula arvensis L.</i>
Donatelle des sources	<i>Asplenium fontanum (L.) Benth.</i>
Asplenium de Pétauque	<i>Asplenium petrarchae (Gussone) DC.</i>
Attagale à calice rouge	<i>Attagalea vesicaria subsp. vesicaria</i>
Lunetière à feuilles de chouette	<i>Biscutella cichoriifolia Levet.</i>
Micocya dressé	<i>Bombacilla erecta</i>
Campouille à grosses racines	<i>Campoula macrochaeta Gayet. A. DC.</i>
Centaure de Trionfetti var.	<i>Centaurea triangetti subsp. semidecurvata</i>
Centaure de Trionfetti var.	<i>Centaurea triangetti subsp. triangetti</i>
Centaure de Levoq	<i>Centaurea levoqi Jordan</i>
Cytise à long racineux	<i>Chamaecytisus elongatus (Waldst. &amp; Kit.) Link.</i>
Ciste de Moutpeller	<i>Cistus monspeliensis</i>
Colélique de Naples	<i>Colchicum neapolitanum (Ten.) Ten.</i>
Concombre de l'Atlas	<i>Concombre atlanticus Klotz.</i>
Concombre du Dauphiné	<i>Concombre delphinensis Chautier</i>
Crocus bigaré (Crocus de Crest)	<i>Crocus versicolor Ker-Gawlke</i>
Croque commune	<i>Cropera vulgaris Cass.</i>
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus L.</i>
Cytise de Saucé	<i>Cytisus sasanensis Bernat &amp; Briq.</i>
Galilée nain	<i>Dianthus scaber Chats.</i>
Echinos à tiges rondes	<i>Echinops pharoccephalus L.</i>
Eupacis à petites feuilles	<i>Eupacis microphylla (Ehret.) Swartz.</i>
Fusain à larges feuilles	<i>Fumosus latifolius (L.) Miller</i>
Euphorbe à tiges jaunes dor.	<i>Euphorbia flavescens subsp. flavescens</i>
Euphorbe à feuilles fines	<i>Euphorbia granatensis Vill.</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia niceensis All.</i>
Fétuque	<i>Festuca amandani Schreb.</i>
Fétuque de Bertolotti	<i>Festuca bertolotti Chas. Kerguelen &amp; Fiorini</i>
Fraisier vert	<i>Fragaria viridis Weston</i>
Fritillaire du Dauphiné	<i>Fritillaria subfornis Griseb. &amp; Godron</i>
Gage jaune	<i>Gagea lutea (L.) Ker-Gawlke</i>
Gage des prés	<i>Gagea pratensis (Pom.) Dumort.</i>
Gage des champs	<i>Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet.</i>

Faune vertebrée

<b>Amphibien</b>	
Crocodile catalan	<i>Bufo catalanus</i>
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
<b>Mammifère</b>	
Chausson	<i>Baptorhina leptorhina</i>
<b>Oiseau</b>	
Autor des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Foie rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Martinet à ventre blanc	<i>Apus milva</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Grèbe des bois	<i>Corbia familiaris</i>
Boucard de Cetti	<i>Cetta cetta</i>
Callie des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Harcelle de frêne	<i>Delichon urbica</i>
Pic épelette	<i>Deudocopus minor</i>
Braut des	<i>Emberiza cia</i>
Braut orléans	<i>Emberiza hortulana</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Faucon bobertus	<i>Falco subbuteo</i>
Harcelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>
Harcelle de rochers	<i>Hirundo rustica</i>
Pic-grèbe bicolore	<i>Lanius collurio</i>
Pic grèbe nord-ouest	<i>Lanius meridionalis</i>
Pic-grèbe à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Bec-croisé des sapins	<i>Luscinia sibilatrix</i>
Alouette lala	<i>Lullula arborea</i>
Braut poyre	<i>Miliaria calandra</i>
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Merle bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Traquet ordinaire	<i>Oenanthe isopaisa</i>
Traquet nocturne	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Hibou Petit-duc	<i>Otus scops</i>
Mouette seiche	<i>Pelecanus pelecanus</i>
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhuloxia pyrrhuloxia</i>
Venturin montagnard	<i>Serinus citrinella</i>
Fauvette ophèle	<i>Sylvia hortensis</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Titrus lute	<i>Turdus luteus</i>
Huppe faucée	<i>Upupa epops</i>
<b>Reptile</b>	
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>

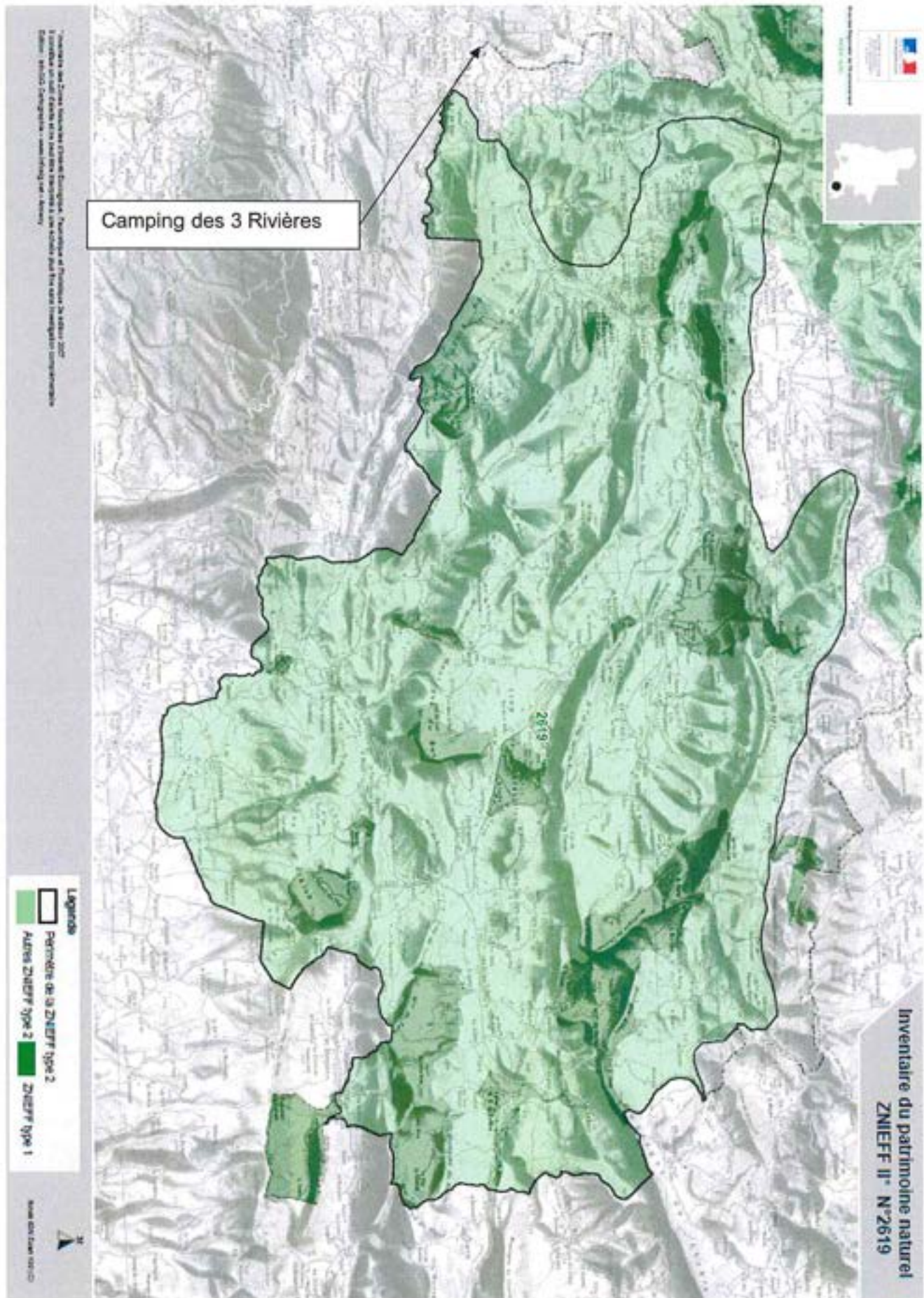
Faune invertébrée

<b>Coléoptère</b>	
Babot ou Pape-paot	<i>Chrysomela eremita</i>
<b>Libellule</b>	
Condyligaster boléot	<i>Condyligaster boléotata</i>
Sympetrum jaune	<i>Sympetrum flavolum</i>
<b>Papillon</b>	
Arnet de la sauguerote	<i>Manuelina telina</i>
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>
Diane	<i>Zerynthia polydama</i>
Pieris	<i>Zerynthia morio</i>



## PROFIL DE BAINADE

Gaïlet grêle	<i>Galium aparium</i> subsp. <i>tenerrim</i> (Schleich. ex Gaudin) Kerguelen
Geslet de Villars	<i>Gentia pulchella</i> subsp. <i>villarsii</i> (G.C. Clement) Kerguelen
Oxalis odorat.	<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Richard
Avicent toujours verte	<i>Helictotrichon sempervirens</i> (Vill.) Pilger
Jalouse lacinée	<i>Hesperis laciniata</i> All.
Epervire tomentose	<i>Hieracium tomentosum</i> L. [1755]
Oge teigle	<i>Hordium secalinum</i> Schreber
Millepertuis à feuilles d'hysope	<i>Hypericum hyssopifolium</i> Chate
Tobis des rochers	<i>Iberis saxatilis</i> L.
Isule à feuilles de spote	<i>Isula spiraeifolia</i> L.
Iris nain	<i>Iris latifolia</i> Lam.
Juncus buissonnant	<i>Juncus fruticans</i> L.
Jonc aplati	<i>Juncus anceps</i> Labarbe
Genévrier de Pibouze	<i>Juniperus phoenicea</i> L.
Genévrier durifère	<i>Juniperus durifera</i> L.
Geue blanchâtre	<i>Lathyrus pannonicus</i> subsp. <i>aphodoloides</i> (Gouan) Batisier
Lentille sauvage	<i>Lens nigricans</i> (M. Bieb.) Godron
Genêt ligesux	<i>Lithodora fruticosa</i> (L.) Griseb.
Mélampyre à côtes	<i>Melampyrum cristatum</i> L.
Mélape pyrénéide	<i>Melica minuta</i> L.
Omphalode à feuilles de lin	<i>Omphalodes linifolia</i> (L.) Moench
Esquente des rochers	<i>Orobrychis saxatilis</i> (L.) Lam.
Baguane striée	<i>Osmia striata</i> Gouan
Privone officinale	<i>Paeonia officinalis</i> L.
Privone velue	<i>Paeonia officinalis</i> subsp. <i>hutchii</i> Soldano [1993]
Millet paradisiaf	<i>Piptatherum paradisiacum</i> (L.) P. Beauv.
Plantain argenté	<i>Plantago argentea</i> Chate
Plantain vertâtre	<i>Plantago chlorantha</i> (Custer) Reichenb.
Potentille caudate	<i>Potentilla cinerea</i> Chate ex Vill.
Potentille velue	<i>Potentilla hirta</i> L.
Pulsatille de Haller	<i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd.
Pyrolé à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.
Ranuncule de Montpellier	<i>Ranunculus montpelianus</i> L.
Réséda des trinitaires	<i>Reseda luteola</i> L.
Rosier sempervirent	<i>Rosa sempervirens</i> L.
Sausole de Valcrad	<i>Samolus valerandi</i> L.
Jalouche des terrains calcaires	<i>Sempervivum calcareum</i> Jordan
Senecion hétéro	<i>Senecio cineraria</i> subsp. <i>hirsuta</i> (Willd.) Arcangeli
Senecion doria	<i>Senecio doria</i> L.
Serratule à tige nue	<i>Serratula medicinalis</i> (L.) DC.
Silène conique	<i>Silene conica</i> L.
Silène des fossés	<i>Silene nemoralis</i> Waldst. & Kit.
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel
Silène paradisiaf	<i>Silene paradisiac</i> L.
Stipe d'Offici	<i>Stipa officinalis</i> Breitb.
Panucrose thymifère (Herbe du Mont Serrat)	<i>Thymelaea sanamunda</i> All.
Grande Tordyle	<i>Tordylium maximum</i> L.
Tortille nouée	<i>Tortilla nodosa</i>
Tulipe sauvage	<i>Tulipa australis</i> Link.
Valérianelle dentée	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sybestrus</i>
Valérianelle sillonnée	<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich
Mélisse de Chaux	<i>Valerianella stenos</i> Bast.
Véronique précoc	<i>Verbascum chataii</i> Vill.
Violette de Jordan	<i>Veronica praecox</i> All.
Violette adorable	<i>Viola jordanii</i> Hanry
Violette des rochers	<i>Viola mirabilis</i> L.
	<i>Viola rupestris</i> F.W. Schmidt





## ANNEXE 2 : LA ZONE NATURA 2000

**Code :** FR9301577

**Appellation :** L'OUVEZE ET LE TOULOURENC

**Date de compilation :** 11/2005

**Historique :** Date de proposition comme SIC : 02/2006

**Départements :** Vaucluse (79 %), Drôme (21 %)

**Superficie :** 1247 ha

**Altitude minimale :** 24 m

**Altitude maximale :** 988 m

**Région biogéographique :** Méditerranéenne

### Description

L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages importants, présentant des lits ramifiés (en tresse) propices à la diversité des habitats naturels. L'ensemble formé par ces deux cours d'eau présente une palette de milieux naturels marquée par un gradient d'altitude : les influences méditerranéennes de l'aval contrastent avec les conditions montagnardes plus fraîches et humides de l'amont. L'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*) est particulièrement bien représenté, notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentées le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges. Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, poissons). A noter la présence à proximité (plaine de Sarris) d'une colonie de reproduction de Vespertilion à oreilles échancrées d'importance régionale (250 individus). Ces chauves-souris fréquentent les ripisylves de l'Ouvèze pour chasser. Espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes, à rechercher lors de futurs inventaires scientifiques : invertébrés (Cordule à corps fin, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot), poissons (Bouvière, Apron du Rhône), amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe).

### Composition du site :

Forêts caducifoliées 50 %

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 20 %

Galets, Falaises maritimes, Ilots 20 %

Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 3 %

Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente 3 %

Autres terres arables 2 %

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 1 %

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1 %

### Types d'habitats présents % couv. SR

Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* 30 %

C

Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* 20 %

B

Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. 3 %

C

Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* 3 %

B

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 3 %

C

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 1 %

C

Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) 1 %

### Espèces présentes : Invertébrés PR

Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

C

Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\*

C

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

C

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

D

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

D

### Espèces présentes : Mammifères PR

Castor d'Europe (*Castor fiber*)

C

Petit Murin (*Myotis blythii*) Etape migratoire.

C

Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

B

Reproduction. Etape migratoire.

B

## PROFIL DE BAINNADE

**Espèces présentes : Poissons PR**

Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )	C	
Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )		C
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )		C
Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )		C

(Superficie Relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(Population Relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative)

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

**Extraits de l'étude d'incidence environnementale réalisée par le bureau d'études ECOTER :**

Le site Natura 2000 « L'Ouvèze et le Toulourenc » (FR9301577) a été proposé en tant que site d'importance communautaire (SIC) en 2006. Le bureau d'études Naturalia Environnement est en charge de la réalisation du Document d'Objectifs pour ce site (études et rédaction en cours).

**Localisation**

Ce site est à cheval sur les régions Rhône-Alpes (département de la Drôme – 26, 21% de la superficie) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (département du Vaucluse, 79% de la superficie). Il englobe la totalité du Toulourenc et l'Ouvèze entre le bourg de Mollans-sur-Ouvèze et Bedarrides à quelques kilomètres du Rhône. Sa superficie est de 1 247 ha. Passant d'une altitude de 988 m (source du Toulourenc) à 24 m (Bedarrides) et traversant différents contextes biogéographiques (zone montagneuse vers la vallée du Rhône), ces rivières présentent une riche palette de milieux naturels qui se succèdent.

**Habitats naturels et flore**

L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* » (Code N2000 : 3250) est particulièrement bien représenté, notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentées le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges. Les inventaires de ce site étant actuellement en cours, aucune liste exhaustive d'espèces ni cartographie des habitats n'est disponible.

**Faune**

Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (insectes, poissons et chiroptères). A noter la présence de colonies de reproduction de chauves-souris, Murin à oreilles échancrées (plaine de Sarriens – site d'importance régionale) et une autre mixte de Minioptère de Schreibers et Grand/Petit Murin (Suze la Rousse – site d'intérêt nationale) à proximité de cette zone Natura 2000. De même, la commune de Brantes abrite un gîte d'hibernation de Petit Murin d'intérêt régionale. Ces chauves-souris sont susceptibles de fréquenter l'Ouvèze et le Toulourenc. Autres espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes : invertébrés (Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot), poissons (Bouvière, Apron du Rhône), amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe). L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages.

La base de données du Conservatoire botanique national alpin été consultée, en voici les principaux résultats :


- Aucune donnée d'habitat naturel n'est connue;
- Peu de relevés concernent les secteurs étudiés, la majorité des localisations se situent au niveau du Toulourenc, en amont de Notre-Dame-des-Anges.
- 567 espèces et sous-espèces sont répertoriés sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze ;32 présentent un intérêt patrimonial (espèces inscrites en listes rouges, listes des espèces déterminantes ZNIEFF, arrêté de protection, directive « Habitats ») ;
- 1 espèce est inscrite à la directive Habitats, en annexe V : le Fragon petit-houx (*Ruscus aculeatus*). 36 espèces sont répertoriées dans les bases de données des organismes consultés. 17 sont inscrites à la directive « Habitats ». Le tableau ci-après présente en gras les espèces dont l'intégrité des populations est liée à la nature et à la qualité du site Natura 2000 (4 espèces de poissons, 4 de batraciens, 1 d'insecte).



## ANNEXE 3 : PLU de MOLLANS SUR OUEZE




Source : commune de MOLLANS SUR OUEZE

## Légende zonage

- Ua** Zone constructible au coup par coup, à vocation principale d'habitat et à enjeux patrimoniaux. Y sont définies des règles permettant une densité forte et des règles d'aspect extérieur des constructions strictes pour les réhabilitations et les constructions en neuf.
- U** Zone constructible au coup par coup, à vocation d'habitat, dans laquelle les activités non nuisantes pour l'habitat sont admises.
- Ud** Zone constructible au coup par coup, à vocation d'habitat plus aérée, dans laquelle les activités non nuisantes pour l'habitat sont admises.
- UdI** Secteurs de la zone U à assainissement non collectif.
- AUa** Zone urbanisable sous la forme d'une seule d'opération d'ensemble, sous réserve, du respect, le cas échéant, des orientations d'aménagement.
- AUil** Zone à vocation d'activités artisanale. Les constructions y sont autorisées, au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics prévus les orientations d'aménagement.
- AU** Zones d'urbanisation future, insuffisamment équipées, urbanisables après modification ou révision du P.L.U.
- A** Zone agricole. Elle recouvre les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.
- Aa** Secteur inconstructible de la zone agricole.
- N** Zone naturelle. Elle recouvre des secteurs de la commune, équipés ou non :  
\_ soit à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels,  
\_ soit partiellement bâtis mais insuffisamment équipés pour pouvoir accueillir des habitations supplémentaires.
- NL** Zone à vocation de camping et de caravanning.
-  Servitude instituée en application de l'article L.123.1-16° du Code de l'Urbanisme : il est imposé dans les zones concernées un minimum de 20 % de logements locatifs aidés par l'Etat.

-  Espaces boisés classés à conserver  
Plusieurs chemins, routes lignes électriques, sont situés en espaces boisés classés à Conserver. Sur le présent document graphique, il n'a pas été possible techniquement de tous les sortir de l'emprise des EBC.
- Les zones EBC doivent être comprises comme englobant l'ensemble des superficies sur lesquelles elles s'appliquent, à l'exception notoire des chemins, voies et tracé de lignes électriques et de leurs abords immédiats (pour permettre leur élargissement ou l'intervention sur les réseaux concernés), il est rappelé que les coupes et abatages d'arbres dans les EBC sont gérés selon les modalités de l'arrêté préfectoral n°08-1746 du 23 avril 2008.
-  Sites archéologiques
-  Haies et bosquets à préserver au titre de l'article L.123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme.
-  Conflans écologiques aquatiques (canaux, fossés, ruisseaux) protégés au titre de l'article L.123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme : ces canaux doivent être préservés. Leur usage est notamment interdit.
-  Emplacements réservés au bénéfice de la commune

Plan de Prévention des Risques  
d'inondations du bassin versant de l'Ouvèze,

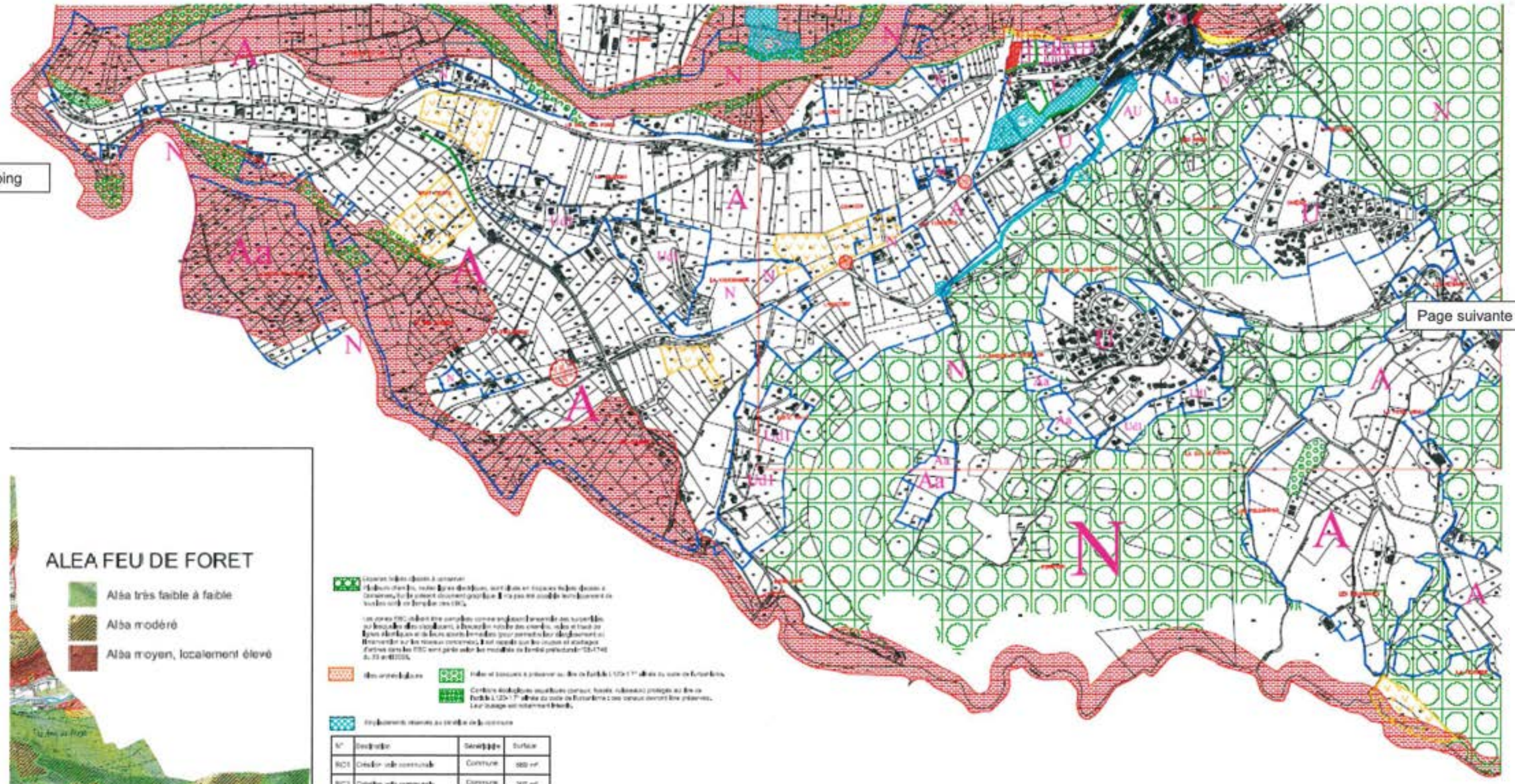
-  Zones de risque d'inondations fort
-  Zones de risque d'inondations fort ou moyen (centre villages)
-  Zones de risque d'inondations moyen
-  Zones de risque d'inondations faible
-  Zones de risque résiduel

REM : les zones inondables ont été reportées à titre indicatif, sur la base du document graphique du P.P.R. Pour connaître précisément le périmètre et le niveau de risque, on se reportera au dossier de P.P.R. en annexes du dossier de P.L.U.



Camping

Page suivante



### ALEA FEU DE FORET

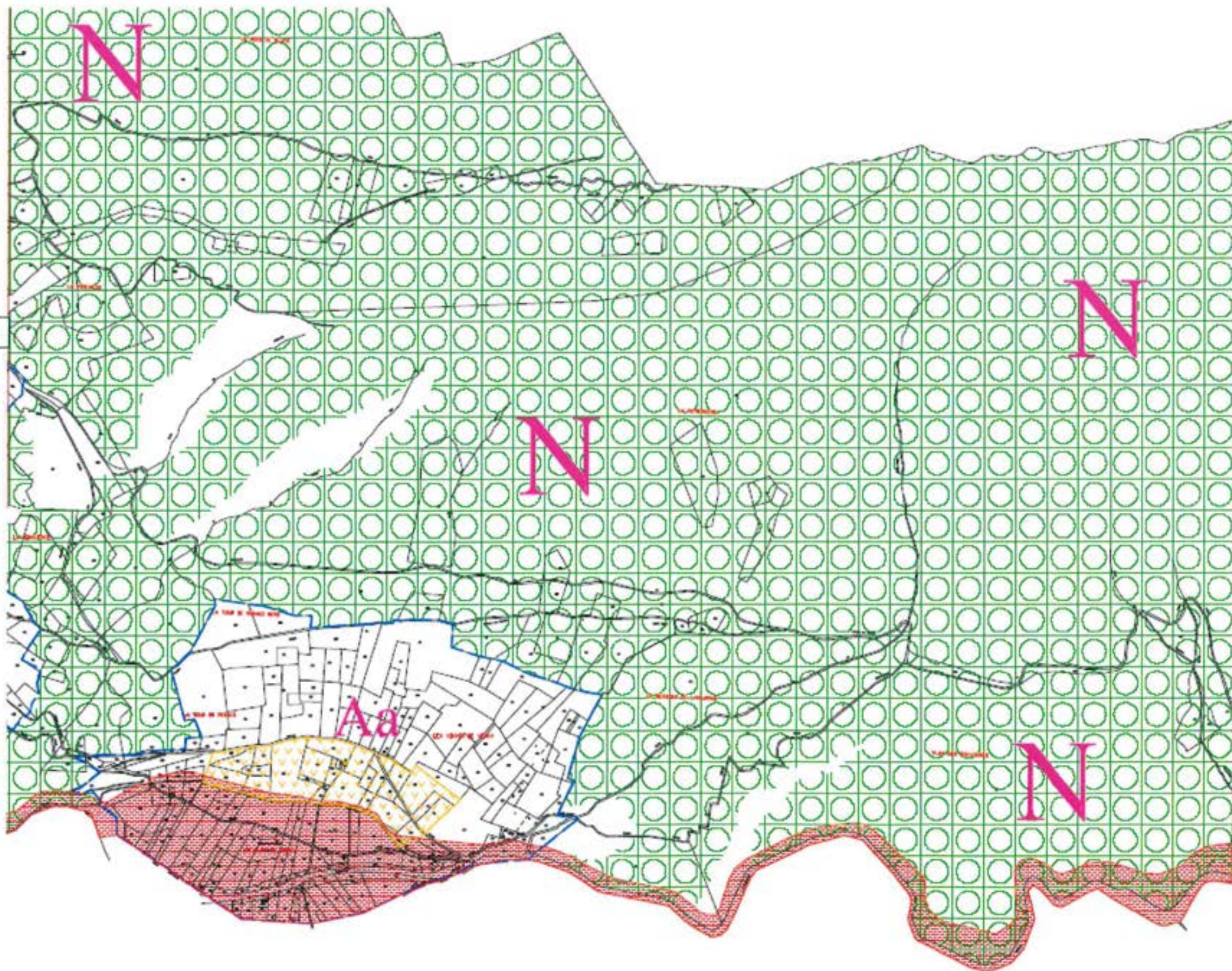
- Aléa très faible à faible
- Aléa modéré
- Aléa moyen, localement élevé

- Zones à risque d'incendie à caractère exceptionnel, telles que les décharges, les sites et espaces verts classés à caractère d'exception, les sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement ou les sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement.
- Les zones à risque d'incendie à caractère exceptionnel sont classées au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement et de l'article L125-17 du code de l'environnement pour permettre leur classement au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement. Leur usage est strictement limité.
- Sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement.
- Sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement.
- Sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement.
- Sites classés au titre de l'article L125-17 du code de l'environnement.

N°	Désignation	Superficie	Surface
B01	Oratoire site communal	Commune	300 m²
B02	Oratoire site communal	Commune	300 m²



Page Précédente





**PROFIL DE BAINADE****ZONE A**

Les zones agricoles correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. On distingue un secteur Aa, où pour des raisons de protection paysagère, les constructions à usage agricole sont interdites. Une partie de la zone agricole est soumise à un risque d'inondation. Dans les secteurs soumis aux risques, des dispositions spécifiques ont été établies pour prendre en compte ce risque. Une partie de la zone agricole est soumise à un risque de feux de forêt. Dans les secteurs soumis aux risques, des dispositions spécifiques ont été établies pour prendre en compte ce risque.

Article A 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement

(...)

Assainissement :(...)

- Eaux usées :

- Les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être rejetées dans le réseau public d'assainissement. Le déversement des effluents, autres que les eaux usées domestiques, en provenance d'activités à caractère artisanal ou commercial est soumis à autorisation préalable. Cette autorisation fixe, suivant la nature du réseau, les caractéristiques que ces effluents doivent présenter pour être reçus. En cas de contre-pentes, un système de relevage devra permettre le déversement des effluents dans le réseau public d'assainissement. En l'absence de réseau, ou si le réseau est insuffisant, les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être traitées par un dispositif autonome d'assainissement conforme aux prescriptions établies dans le schéma général d'assainissement.

**ZONE N**

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière qui correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
  - soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels,
  - soit à des espaces partiellement bâtis insuffisamment équipés pour pouvoir accueillir des habitations supplémentaires.
- On distingue le secteur NL, qui correspond aux secteurs à vocation de camping.

Une partie de la zone naturelle est soumise à un risque d'inondation. Dans les secteurs soumis aux risques, des dispositions spécifiques ont été établies pour prendre en compte ce risque. Une partie des zones naturelles est soumise à un risque de feux de forêt. Dans les secteurs soumis aux risques, des dispositions spécifiques ont été établies pour prendre en compte ce risque.

Article N 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement

(...)

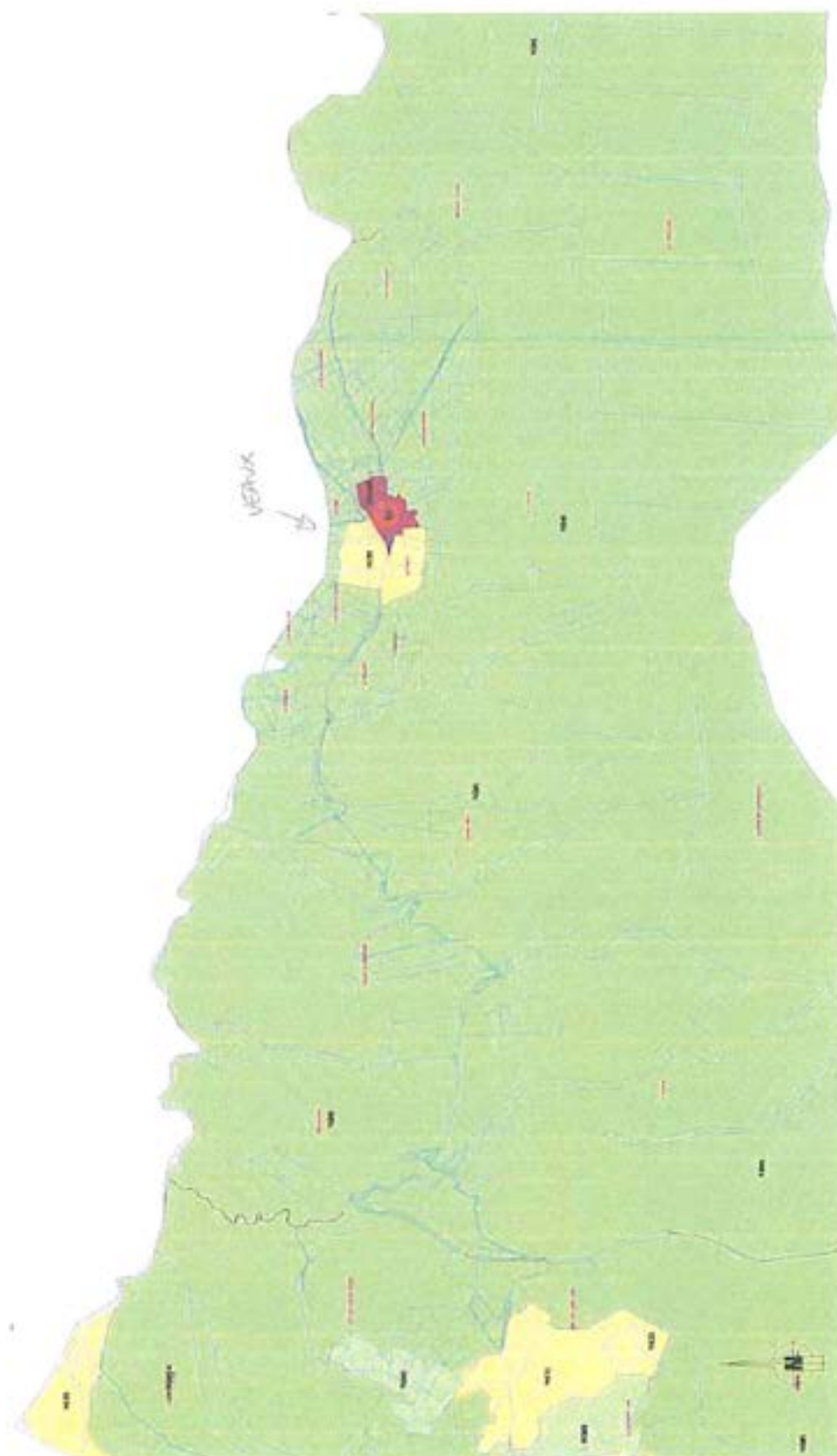
Assainissement :(...)

- Eaux usées :

- Les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être rejetées dans le réseau public d'assainissement. Le déversement des effluents, autres que les eaux usées domestiques, en provenance d'activités à caractère artisanal ou commercial est soumis à autorisation préalable. Cette autorisation fixe, suivant la nature du réseau, les caractéristiques que ces effluents doivent présenter pour être reçus. En cas de contre-pentes, un système de relevage devra permettre le déversement des effluents dans le réseau public d'assainissement. En l'absence de réseau, ou si le réseau est insuffisant, les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être traitées par un dispositif autonome d'assainissement conforme aux prescriptions établies dans le schéma général d'assainissement.



## ANNEXE 4 : PLU de MALAUCENE



### **ZONE NC**

Il s'agit d'une zone naturelle plus particulièrement réservée à l'agriculture. Elle comprend un secteur NCf qui regroupe les terrains sensibles aux risques d'incendie et qui font l'objet d'une réglementation particulière. Ce secteur est décliné en trois sous-secteurs NCf1, NCf2 et NCf3 qui représentent respectivement les zones d'aléa très fort, fort et moyen.

Article N 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau et d'assainissement

(...)

Assainissement :(...)

Les eaux ménagères et matières usées doivent être, à défaut de branchement possible sur un réseau d'égout public, être dirigées par des canalisations souterraines sur un dispositif de traitement, sur des dispositifs d'assainissement non collectifs conformes à la réglementation en vigueur. L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et cours d'eau est interdite. Dans les terrains dominants les tranchées filtrantes devront être réalisées à 15 m au moins des limites séparatives.

### **ZONE ND**

Cette zone concerne des versants boisés participant à la qualité du paysage. Leur impact visuel important ainsi que les risques d'incendie exigent que toutes les constructions et installations y soient interdites.

Elle comprend un secteur NDf qui regroupe les terrains sensibles aux risques d'incendie et qui font l'objet d'une réglementation particulière. Ce secteur est décliné en trois sous-secteurs NCf1 et NCf3 qui représentent respectivement les zones d'aléa très fort, fort.

Article N 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau et d'assainissement

(...)

Assainissement :(...)

Les eaux ménagères et matières usées doivent être, à défaut de branchement possible sur un réseau d'égout public, être dirigées par des canalisations souterraines sur un dispositif de traitement, sur des dispositifs d'assainissement non collectifs conformes à la réglementation en vigueur. L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et cours d'eau est interdite. Dans les terrains dominants les tranchées filtrantes devront être réalisées à 15 m au moins des limites séparatives.

### **ZONE 2NA1F1**

Cette zone est destinée à protéger le hameau de Veaux qui regroupent les terrains sensibles au risque d'incendie avec aléa très fort, ou seront interdites toutes les constructions, même les constructions démontables.

Article N 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau et d'assainissement

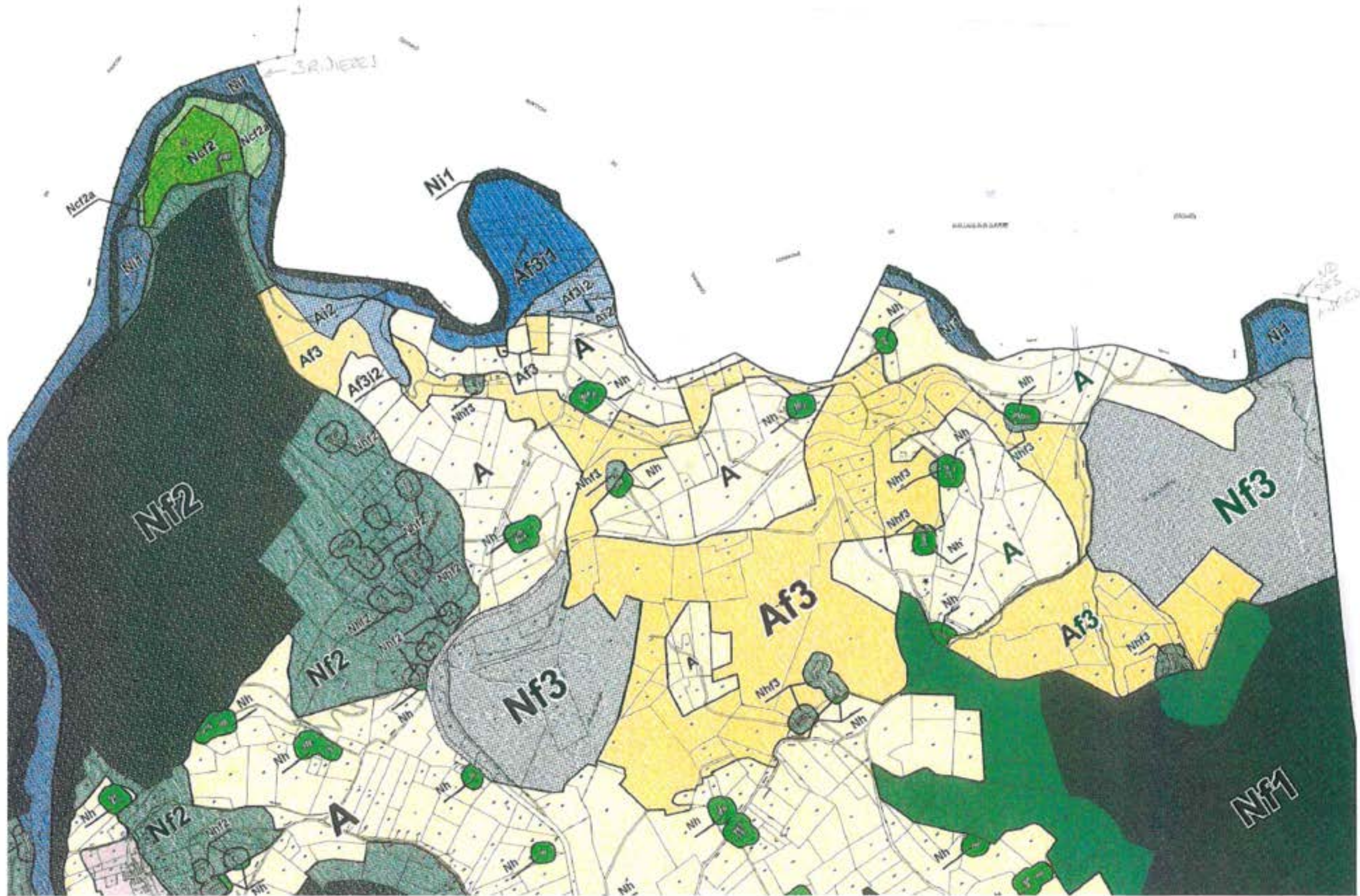
(...)

Assainissement :(...)

Les eaux ménagères et matières usées doivent être, à défaut de branchement possible sur un réseau d'égout public, être dirigées par des canalisations souterraines sur un dispositif de traitement, sur des dispositifs d'assainissement non collectifs conformes à la réglementation en vigueur. L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et cours d'eau est interdite. Dans les terrains dominants les tranchées filtrantes devront être réalisées à 15 m au moins des limites séparatives.



### ANNEXE 5 : PLU d'ENTRECHAUX





**PROFIL DE BAINADE****ZONE N**

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière qui correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Dans la zone N, des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée, à la condition qu'elles ne portent pas atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. (...)

Article A 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement

(...)

Assainissement : (...)

Les effluents d'origine agricole doivent subir un traitement avant d'être rejetés. Les eaux ménagères et matières usées doivent, à défaut de branchement possible sur un réseau d'égout public, être dirigées par des canalisations souterraines sur un dispositif d'ANC conformes à la réglementation en vigueur.

L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et cours d'eau est interdite.

Le rejet des eaux de piscines (lavage et vidange), quel que soit leur usage, est interdit dans le réseau publique d'assainissement conformément au décret n°094-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées. Celles-ci doivent dans la mesure du possible être infiltrées sur place, et en cas d'impossibilité, un rejet dans le réseau EP pourra être effectué après accord du gestionnaire du réseau.

**ZONE A**

Les zones agricoles correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

Article A 4 - desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement

(...)

Assainissement : (...)

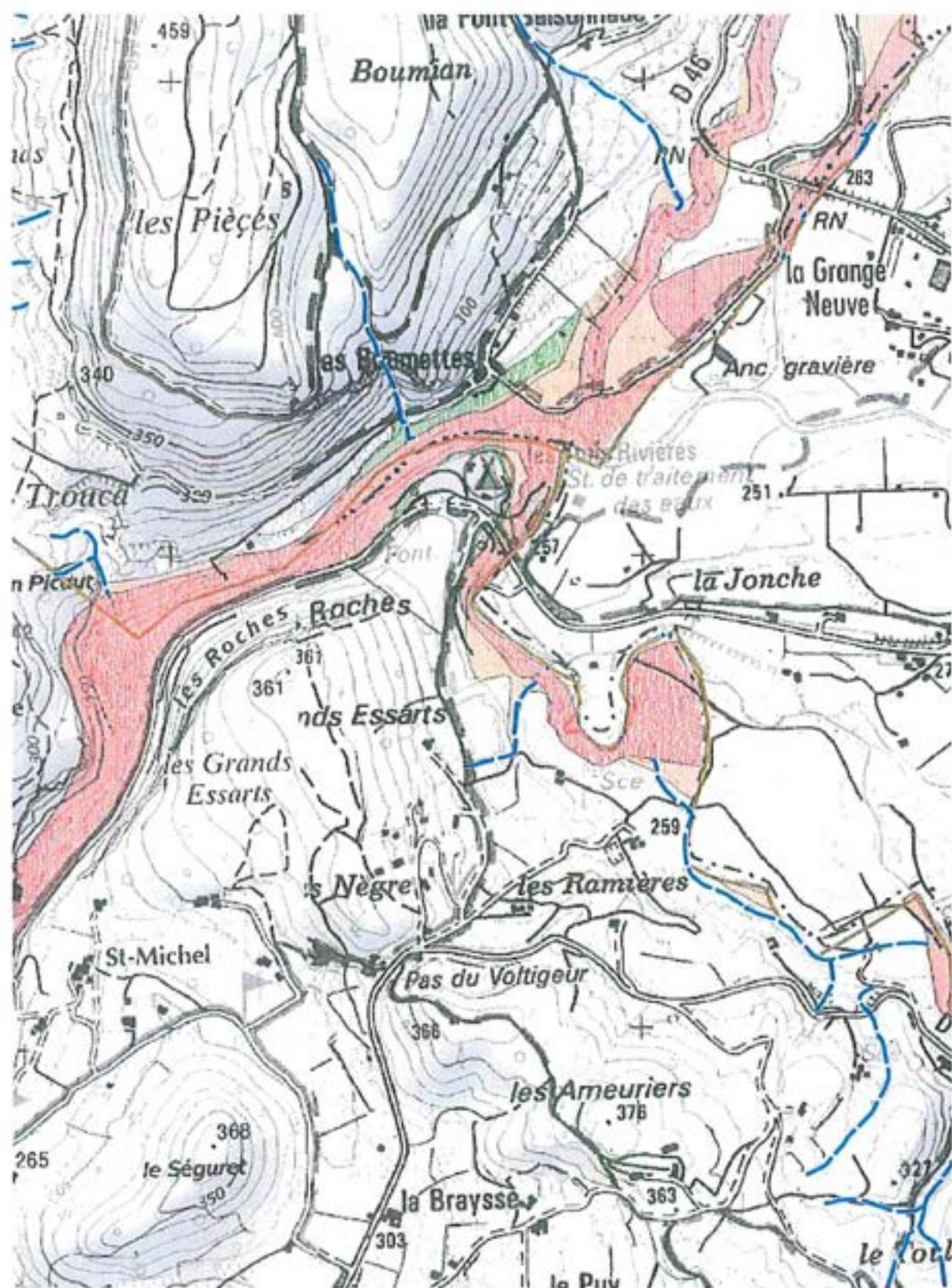
Les effluents d'origine agricole doivent subir un traitement avant d'être rejetés. Les eaux ménagères et matières usées doivent, à défaut de branchement possible sur un réseau d'égout public, être dirigées par des canalisations souterraines sur un dispositif d'ANC conformes à la réglementation en vigueur.

L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et cours d'eau est interdite.

Le rejet des eaux de piscines (lavage et vidange), quel que soit leur usage, est interdit dans le réseau publique d'assainissement conformément au décret n°094-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées. Celles-ci doivent dans la mesure du possible être infiltrées sur place, et en cas d'impossibilité, un rejet dans le réseau EP pourra être effectué après accord du gestionnaire du réseau.



## ANNEXE 6 : LES ZONES INONDABLES




## LEGENDE:

ENJEUX		Centre Urbain dense	Autres
ALEA			
Fort		RH	R
Moyen	Moyen plateau aval	RH	O
Faible		OH	OH
		J	J
Résiduel		V	V



L'implantation des constructions nouvelles devra respecter une marge de recul de 10 m de part et d'autre de l'axe des thalwegs, vallats, ravines.  
Les extensions limitées des constructions existantes ainsi que les annexes restent néanmoins autorisées.  
Elles devront être éloignées le plus possible du bord du vallat.

 axes des vallats issus de la cartographie IGN

 limites communales



## **ANNEXE 7 : Historique de la pluviométrie pour l'année 2012 sur la commune d'Entrechaux**

janvier 2012	26 mm
février 2012	0 mm
mars 2012	23 mm
avril 2012	117 mm
mai 2012	91,5 mm
juin 2012	40 mm
juillet 2012	237 mm
août 2012	45 mm
septembre 2012	131,5 mm
octobre 2012	73,9 mm
novembre 2012	115,7 mm
décembre 2012	32 mm

## ANNEXE 8 : RESULTATS DES ANALYSES année 2012

	<b>LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES</b> 285 rue Raoul Follereau - BP 812 - 84882 AVIGNON CEDEX 2 Téléphone : 04 90 34 41 00 - Télécopie : 04 90 89 58 90 - Email : lab@drdva.fr		 Accréditation N° 1-0001 Portée étendue à www.cofrac.fr	
	Agréments ministériels Service sanitaire (des eaux) Environnement (N° d'agrément) commercialisés sur demande Agence de l'eau			
<b>ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE</b> <i>Nature de l'analyse</i> <b>Bactériologie d'Eau de Baignade</b>				
Date de réception : 04/07/2012 Bon de commande : N° 2012-L3-14 Demandeur : A.R.S. - Délégation territoriale de Vaucluse Organisme préleveur : LDA84 Agent préleveur : Sébastien ROUX Facturation à : CAMPING LES TROIS RIVIERES Copie(s) : ENTRECHAUX ARS Santé environnement		SARL CAMPING LES TROIS RIVIERES la jonche 84340 ENTRECHAUX N° de Dossier : 120704 010090 01 N° d'échantillon : 060024 N° de bordereaux : 1/1 Page 1/1 Date de validation : 06/07/2012		
<b>IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON</b>				
<b>Site</b>		<b>Caractéristiques</b>		
Commune : 84340 ENTRECHAUX Lieu de Prélèvement : CAMPING LES TROIS RIVIERES Point de prélèvement :		Origine de l'eau : Prélevé à : 09 H 40 Température de l'air : 23 °C Température de l'eau : 17.2 °C		
Observations particulières :				
<b>RAPPORT D'ESSAI du 09/07/2012</b>				
<b>Paramètres</b>	<b>Résultats</b>	<b>dates d'analyses</b>	<b>Unités</b>	<b>Méthode analytique</b>
<b>Paramètres Bactériologiques</b>				
Entérocoques	<15	04/07/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 7899-1(mars 1999)
Escherichia coli	143	04/07/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 9308-3(mars 1999)
L.C. : en cours d'analyse N.M. : non mesuré				
<b>Commentaires :</b>	Transparence : >1 m Météo du jour : soleil Météo de la veille : Soleil Affichage baignade : non Déchets dans l'eau : non Déchets sur la plage : non Présence d'animaux : non Propreté de la plage : satisfaisante Entretien de la plage : satisfaisant Fréquentation : faible Fréquentation instantanée : <10			
<b>Conclusion :</b>				
Technicien, signataire habilité <b>S. DI MAYO</b>		Le Responsable du Laboratoire <b>A. VILLOU</b>		
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole. Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.				





## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

283 rue René Follereau - BP 812 - 84082 AVIGNON CEDEX 2  
Téléphone : 04 90 16 41 00 - Télécopie : 04 90 85 88 26 - E-mail : lab@drd.vaucluse.fr



Accréditation  
N° 1 0091  
Portée d'application en  
www.cofrac.fr

Agencements autorisés :  
Santé (contrôle sanitaire des eaux)  
Environnement (D' d'agencements communiqués sur demande)  
Agr

## ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE

Nature de l'analyse: Bactériologie d'Eau de Baignade

Date de réception : 18/07/2012  
Bon de commande : N° 2012-L3-14  
Demandeur : A.R.S. - Délégation territoriale de Vaucluse  
Organisme préleveur : LDA84  
Agent préleveur : Sébastien ROUX  
Facturation à : CAMPING LES TROIS RIVIERES  
Copie(s) :  
ENTRECHAUX  
ARS Santé environnement

SARL CAMPING LES TROIS RIVIERES  
la jonche

84340 ENTRECHAUX

N° de Dossier : 120718 011199 01  
N° d'échantillon : 060037  
N° de bordereaux : 1/1 Page 1/1  
Date de validation : 20/07/2012

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON				
Site		Caractéristiques		
Commune : 84340 ENTRECHAUX		Origine de l'eau : Plan d'eau		
Lieu de Prélèvement : CAMPING LES TROIS RIVIERES		Prélevé à : 10 H 00		
Point de prélèvement : Camping des trois rivières		Température de l'air: 26 °C		
		Température de l'eau: 17.9 °C		
Observations particulières :				
RAPPORT D'ESSAI du 23/07/2012				
Paramètres	Résultats	dates d'analyses	Unités	Méthode analytique
<b>Paramètres Bactériologiques</b>				
Rf Entérocoques	45	18/07/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 7899-1(mars 1999)
Rf Escherichia coli	45	18/07/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 9308-3(mars 1999)

E.C. = en cours d'analyse N.M. = non mesuré

Commentaires :  
Transparence : >1 m  
Météo du jour : soleil  
Météo de la veille : Soleil  
Affichage baignade : oui mis à jour le 06-07-2012.  
Déchets dans l'eau : non  
Déchets sur la plage : non  
Présence d'animaux : non  
Propreté de la plage : satisfaisante  
Entretien de la plage : satisfaisant  
Fréquentation : faible  
Fréquentation instantanée : <10

Conclusion :

Technicien, signature habilité  
S. DI MAYO

Le Chef de Service Hygiène

R. SAUVRE

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (3 pages).

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole.

Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Le Chef de Service Environnement

A. VILLON



## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES


 Accréditation  
N° 1-0991  
Portée disponible en  
www.cofrac.fr

293 rue René Füllemont - B.P. 812 - 84002 AVIGNON CEDEX 2

Téléphone : 04 90 18 41 00 - Télécopie : 04 90 95 68 90 - Email : lab@drdva.fr

Agèments ministériels

Laboratoire (contrôle sanitaire des eaux)

Équipement (N° d'agèments certifiés sur demande)

Agèments ministériels

## ANALYSE D'EAU DE BAINADE

Nature de l'analyse Bactériologie d'Eau de Baignade

Date de réception : 07/08/2012  
 Bon de commande : N° 2012-L3-14  
 Demandeur : A.R.S. - Délégation territoriale de Vaucluse  
 Organisme préleveur : LDA84  
 Agent préleveur : MARTIN Danièle  
 Facturation à : CAMPING LES TROIS RIVIERES  
 Copie(s) :  
 ENTRECHAUX  
 A.R.S. - Délégation territoriale de Vaucluse

SARL CAMPING LES TROIS RIVIERES  
 la jonche  
 84340 ENTRECHAUX  
 N° de Dossier : 120807 012491 01  
 N° d'échantillon : 000046  
 N° de bordereau : 1/1 Page 1/1  
 Date de validation : 09/08/2012

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON				
Site		Caractéristiques		
Commune : 84340 ENTRECHAUX		Origine de l'eau : Plan d'eau		
Lieu de Prélèvement : CAMPING LES TROIS RIVIERES		Prélevé à : 10 H 45		
Point de prélèvement : Camping des trois rivières		Température de l'air : 20.9 °C		
		Température de l'eau : 19.3 °C		
Observations particulières :				
RAPPORT D'ESSAI du 10/08/2012				
Paramètres	Résultats	dates d'analyses	Unités	Méthode analytique
<b>Paramètres Bactériologiques</b>				
R# Entérocoques	30	07/08/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 7899-1(mars 1999)
R# Escherichia coli	77	07/08/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 9308-3(mars 1999)

E.C. = en cours d'analyse - N.M. = non mesuré

**Commentaires :** Transparence : >1 m  
 Météo du jour : soleil  
 Météo de la veille : soleil-pluie  
 Affichage baignade : oui  
 Déchets dans l'eau : non  
 Déchets sur la plage : non  
 Présence d'animaux : non  
 Propreté de la plage : satisfaisante  
 Entretien de la plage : satisfaisante  
 Fréquentation : faible  
 Fréquentation instantanée : faible

**Conclusion :**

L'assistante au chef de service  
MP. RUISAN

Le Chef de Service Baignades

R. VAIVRE

La reproduction de ce rapport d'essai autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbol

Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Le Directeur du Laboratoire

A. VILLON





## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

783 rue René Follereau - BP 832 - 84102 AVIGNON CEDEX 2  
Téléphone : 04 90 18 41 00 - Télécopie : 04 90 89 68 90 - Email : lab@dr.vaucluse.fr



Accréditation  
N° 5-001  
Passe disponible et  
www.cofrac.fr

Agriements ministériels  
Santé (contrôle sanitaire des eaux)  
Environnement (N° d'agréments communiques sur demande)  
Agriement de

## ANALYSE D'EAU DE BAINADE

Nature de l'analyse Bactériologie d'Eau de Baignade

Date de réception : 22/08/2012  
Bon de commande : N° 2012-L3-14  
Demandeur : A.R.S. - Délégation territoriale de Vaucluse  
Organisme préleveur : LDAB4  
Agent préleveur : Sébastien ROUX  
Facturation à : CAMPING LES TROIS RIVIERES  
Copie(s) :  
ENTRECHAUX  
ARS Santé environnement

SARL CAMPING LES TROIS RIVIERES  
la jonche

84340 ENTRECHAUX

N° de Dossier : 120522 013409 01

N° d'échantillon : 060059

N° de bordereaux : 1/1 Page 1/1

Date de validation : 24/08/2012

## IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

Site	Caractéristiques
Commune : 84340 ENTRECHAUX Lieu de Prélèvement : CAMPING LES TROIS RIVIERES Point de prélèvement : Camping des trois rivières	Origine de l'eau : Plan d'eau Prélevé à : 10 H 15 Température de l'air : 25 °C Température de l'eau : 20.5 °C
Observations particulières :	

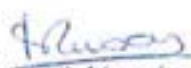
## RAPPORT D'ESSAI du 27/08/2012

Paramètres	Résultats	dates d'analyses	Unités	Méthode analytique
Paramètres Bactériologiques				
cf Entérocoques	30	22/08/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 7899-1(mars 1999)
cf Escherichia coli	77	22/08/2012	NPP/100ml	NF EN ISO 9308-3(mars 1999)

E.C. = en cours d'analyse N.M. = non mesuré

Commentaires :  
Transparence : >1 m  
Météo du jour : soleil  
Météo de la veille : soleil  
Affichage baignade : oui mis à jour le 09/08/12  
Déchets dans l'eau : non  
Déchets sur la plage : non  
Présence d'animaux : non  
Propreté de la plage : satisfaisante  
Entretien de la plage : satisfaisante  
Fréquentation : faible  
Fréquentation instantanée :

Conclusion :

  
L'assistante au chef de service  
MP. RUISAN

A. VILLOH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole   
Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.

## ANNEXE 9 : PHOTOGRAPHIES

Photographie prise en septembre 2012 (en saison) et en décembre 2012 (hors saison)

Lieux de la baignade hors saison :





Lieux de la baignade hors saison :





Lieux de la baignade en saison :

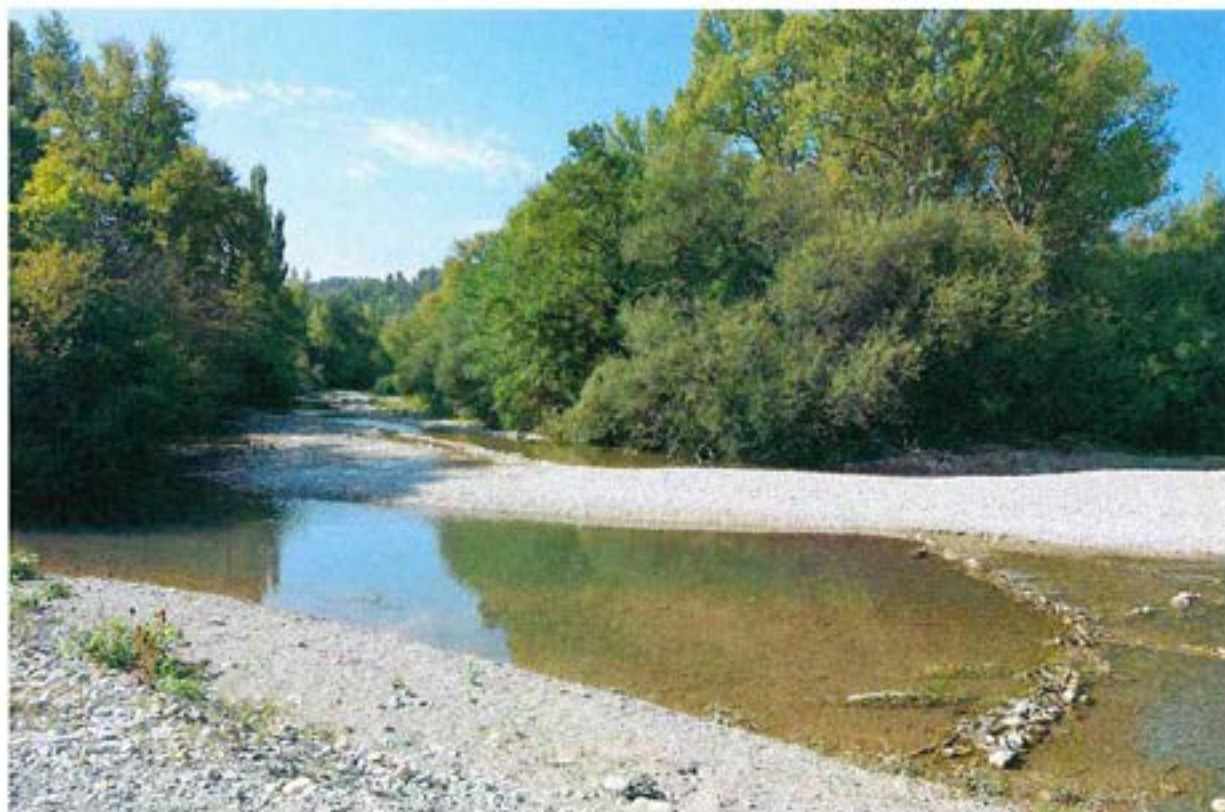




Entrée baignade hors saison :



Entrée baignade en saison :





Exutoire baignade hors saison :





Exutoire baignade en saison :





**Exutoire baignade en saison :**





**Toulourenc vu du pont de la RC hors saison (direction de la baignade) :**



**Toulourenc vu du pont de la RC en saison (direction de la baignade) :**





**Toulourenc vu du pont de la RC hors saison (côté amont) :**



**Toulourenc vu du pont de la RC en saison (côté amont) :**

